

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 novembre 1999, à 14 heures
Ramada Inn
295, de la Couronne
Québec

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------------------------|----|
| SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1999 | |
| SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI | |
| MOT DU PRÉSIDENT..... | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| INRS-EAU..... | 2 |
| M. Jean-Pierre Villeneuve | |
| Mme Geneviève Pelletier | |
| M. Bernard Bobee | |
| M. Peter Campbell | |
| DANIEL ALLARD | 22 |
| Reprise de la séance | |
| FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE..... | 29 |
| M. Victor Tremblay | |
| M. Stéphane Audy | |
| M. Pierre-Michel Fontaine | |
| LA SOCIÉTÉ DES GENS DE BAIGNADE | 39 |
| M. Stéphane Bouchard | |
| M. Louis Campagna | |
| ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | |
| DU LAC SAINT-CHARLES | 50 |
| Mme Julie Milot | |
| M. François Morneau | |

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors bonjour et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous.

10 Je rappelle que le ministre a confié mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un mandat qui va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000, un mandat de tenir audience sur la gestion de l'eau au Québec.

15 La Commission est formée de trois (3) membres, madame Gisèle Galichan, monsieur Camille Genest qui sont tous deux membres permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ainsi que moi qui ai le privilège et l'honneur de présider la présente audience.

20 Dans le déroulement de l'audience, il y a normalement deux (2) phases à l'audience, une première phase consacrée à l'information, qui permet aux citoyens, aux groupes de venir poser des questions et de faire sortir tout ce qui existe comme ressources dans l'appareil.

25 Ça nous a permis de faire déposer plus de six cents (600) documents. Cette phase-là nous a permis de faire une tournée du Québec, nous y avons ajouté onze (11) journées thématiques d'étude sur différents thèmes, et la phase s'est déroulée du 15 mars à peu près à la fin d'août.

30 Nous sommes actuellement dans la deuxième phase de l'audience qui consiste à entendre des mémoires, ce qui permet donc à des groupes et à des individus de venir rencontrer la Commission pour essayer de faire valoir des points de vue, de convaincre la Commission de retenir des orientations particulières pour recommandations finales au gouvernement.

35 Il restera ensuite à la Commission, après début décembre à peu près jusqu'au 15 mars, d'essayer de faire la synthèse de tout ça et de produire un rapport. Comme vous savez tous, c'est la partie facile de la chose.

40 Alors pour le déroulement cet après-midi, nous essayons de consacrer à peu près vingt-cinq-trente (25-30) minutes par intervenant. Nous vous demandons de nous faire un résumé de votre rapport. Normalement nous avons reçu vos mémoires au préalable, nous les avons lus et nous aimerais pouvoir poser quelques questions, donc s'il y a moyen de faire une brève synthèse et ensuite la Commission posera un certain nombre de questions soit pour approfondir des aspects, soit pour vérifier un peu le sens de ce que vous dites par rapport à d'autres interventions que nous entendons tout au long de notre périple.

45 À la fin de la rencontre, il existe ce qu'on appelle un droit de rectification; ce droit de rectification est donné à toute personne de l'audience qui voudrait corriger des faits, s'il y a eu des choses qui ont été affirmées qui sont contraires aux faits, il y a un droit de rectification. Ce n'est pas un droit de réplique, c'est pas un droit argumentaire, mais c'est simplement un droit qui permet, en cas d'erreur de faits, de corriger ces faits-là pour pas qu'il y ait de dommages envers qui que ce soit.

50

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
INRS-EAU

55

PAR LE PRÉSIDENT:

60 Alors sans autre forme de préambule, j'invite l'INRS-Eau, qui est d'ailleurs déjà assise à la table, donc monsieur Jean-Pierre Villeneuve, de présenter son équipe et de nous dresser rapidement un portrait du mémoire, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

65 Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire, madame. Permettez-moi d'abord de vous présenter madame Pelletier, future docteure de l'INRS-Eau; le professeur Bobee qui est un spécialiste en hydrologie, statistiques et des risques; et le professeur Campbell qui est un chimiste spécialiste des métaux traces dans l'environnement.

70 En préparant son mémoire, l'INRS-Eau a voulu faire le point sous l'angle de la recherche à partir des expériences acquises depuis trente (30) ans. Évidemment, le contenu de notre mémoire tient compte des résultats du Symposium sur la gestion de l'eau que nous avons organisé en décembre 97.

75 À notre avis, les connaissances colligées à cette occasion demeurent des références essentielles sur lesquelles la Commission peut s'appuyer. Les conclusions qu'on y retrouve peuvent servir de bases scientifiques aux propositions que la Commission soumettra au ministère de l'Environnement et au gouvernement.

80 D'ailleurs, nous assurons la Commission de notre entière collaboration dans l'interprétation des conclusions du Symposium et de leur utilisation

85 Dans notre mémoire, nous présentons d'abord notre centre de recherche et décrivons ses expertises dans le domaine de la gestion de l'eau. Ensuite, le mémoire développe les besoins de connaissance et de recherche en regard des grandes problématiques. Les propositions sont ensuite soumises à la Commission sur des éléments à inscrire dans une éventuelle politique de gestion de l'eau au Québec.

Dans ma présentation, je vais résumer brièvement les différents éléments de notre mémoire.

90 L'INRS-Eau est l'un des huit (8) centres thématiques universitaires de l'Institut national de la recherche scientifique. Le centre partage ses activités sur les dossiers prioritaires de l'eau entre la recherche orientée et la formation de spécialistes et de chercheurs, ainsi que les services à la collectivité.

95 Les recherches de l'INRS-Eau touchent des sujets tels que: la gestion des rivières et des ressources en eau de surface et souterraine, la prévision des événements extrêmes et de leurs impacts, les infrastructures urbaines d'eau et leur gestion, la contamination par les matières nutritives et les substances toxiques, le traitement des eaux usées et des boues, ainsi que les modèles et les instruments de connaissance, de décision et de gestion.

100 En 1999, l'INRS-Eau compte vingt et un (21) professeurs, trente-quatre (34) chercheurs, quatorze (14) techniciens de recherche et dix (10) employés de bureau. Le groupe en formation compte soixante-sept (67) étudiants et vingt-cinq (25) stagiaires.

105 Depuis la création du centre en 1970, cent quatre-vingt-deux (182) étudiants y ont obtenu un diplôme de maîtrise et cinquante (50) de doctorat.

110 Le budget de fonctionnement de l'INRS-Eau est de près de six millions de dollars (6 M\$) et de ce budget soixante et cinq pour cent (65%) est autofinancé par les activités de recherche des professeurs.

115 Cette masse critique de chercheurs fait du centre INRS-Eau le plus important groupe de recherche au Canada et l'un des plus importants au monde dans le domaine des sciences de l'eau.

120 Depuis 1970, les chercheurs de l'INRS-Eau ont produit trois mille soixante (3060) publications et réalisé plus de mille (1000) projets de recherche.

125 Certaines problématiques du secteur de l'eau occupent une grande place dans le débat actuel et méritent une attention prioritaire. J'en soulignerai huit (8) et l'ordre dans lequel je les cite n'a pas de signification particulière.

130 La première que je souligne porte sur la contamination du milieu. Elle touche les problématiques de pollution reliées aux matières organiques et la contamination par les polluants inorganiques. Les problèmes de pollution par les matières organiques sont en grande partie réglés grâce à l'assainissement des effluents urbains et industriels. L'attention porte maintenant sur les micropolluants organiques. Leur cheminement dans l'environnement et leurs effets sur les organismes restent encore mal connus.

- 130 La contamination par les polluants inorganiques, surtout les métaux, est aussi prise en charge depuis de nombreuses années. Les métaux d'origine anthropique encore omniprésents dans la nature s'ajoutent aux concentrations naturelles. Ces métaux peuvent affecter les organismes et la santé humaine. L'ampleur des risques auxquels ils exposent les écosystèmes et les humains n'est pas encore connue avec précision au Québec.
- 135 Nous estimons que les recherches écotoxicologiques destinées à comprendre les comportements des substances organiques et inorganiques doivent être poursuivies et même accentuées, pour tenir compte des particularités climatiques, hydrologiques, géologiques et écologiques du Québec, pour bien comprendre les phénomènes d'accumulation et de synergie influençant l'évolution des concentrations dans le milieu, et pour bien identifier les seuils à partir desquels leurs effets sont néfastes.
- 140
- 145 La deuxième problématique de recherche porte sur la pollution diffuse. La pollution diffuse est intimement reliée aux contaminations décrites précédemment, surtout en ce qui concerne les retombées atmosphériques. Dans les régions agricoles, l'analyse de l'évolution de la qualité des cours d'eau indique une tendance à la hausse des concentrations d'azote et de nitrate et d'importantes concentrations de phosphore.
- 150 Nous nous permettons de souligner que les besoins de recherche sont importants pour le développement d'outils mathématiques applicables aux processus physico-chimiques déterminant le devenir de l'azote et du phosphore dans l'environnement, à l'évaluation de l'efficacité des mesures disponibles pour prévenir la pollution et en diminuer les impacts, et à l'élaboration d'approches et de moyens techniques d'intervention, particulièrement dans le domaine de la production agricole.
- 155 Comme troisième problématique, nous retenons l'assainissement des eaux usées. Le programme d'assainissement des eaux usées du Québec est sans contredit la réalisation environnementale majeure des dernières décennies en dépollution des eaux québécoises.
- 160 Rappelons que le maintien des gains environnementaux obtenus par l'assainissement des eaux usées municipales suppose aussi que l'on s'assure du bon entretien, de l'opération diligente et de la pérennité des équipements.
- 165 Nous croyons que, pour maintenir dans l'avenir les gains environnementaux obtenus par l'assainissement des eaux usées municipales et industrielles, des efforts de recherche importants doivent être consacrés pour acquérir une bonne connaissance sur la gestion des infrastructures mises en place, pour développer les solutions techniques permettant la valorisation sécuritaire des boues d'épuration, pour réévaluer, voire repenser, les processus conduisant aux rejets d'eaux usées afin d'en diminuer la quantité et le contenu en polluant.
- 170 La quatrième problématique retenue porte sur les eaux souterraines. L'exploitation des eaux souterraines est au cœur même du débat actuel sur la gestion de l'eau. Même si plusieurs travaux de caractérisation du milieu ont été réalisés à l'échelle locale jusqu'à maintenant, un

175 nombre très limité d'études a été réalisé à l'échelle régionale. De plus, les lacunes de connaissance sont majeures sur l'hydrogéologie des eaux souterraines.

180 Dans la perspective de l'amélioration des connaissances nécessaires à la gestion des eaux souterraines, nous identifions que les secteurs prioritaires de recherche devraient être: l'acquisition de connaissances sur la nature, la localisation, la disponibilité et l'hydrogéologie des formations aquifères du Québec; le développement de méthodes de collecte de données; le développement d'outils de modélisation du fonctionnement et de la vulnérabilité des eaux souterraines en fonction de leur utilisation; l'évaluation des impacts des activités humaines sur la qualité et la pérennité des nappes d'eau souterraine.

185 Comme cinquième problématique, nous avons retenu celle des infrastructures municipales. Il est reconnu que le vieillissement des conduites pourrait conduire à une détérioration généralisée des réseaux si rien n'est fait pour prévenir et réparer les bris d'une façon continue.

190 Un autre aspect de la gestion dans les municipalités est préoccupant et touche directement les infrastructures, ce sont les eaux pluviales. Les problèmes de contamination des cours d'eau lors de débordement des réseaux d'égout, de refoulement d'égout et d'inondation lors de fortes pluies sont bien identifiés.

195 Nous croyons qu'une politique de gestion des infrastructures municipales doit prévoir la conception d'outils opérationnels pour le suivi de l'évolution des réseaux sur la base d'un diagnostic de l'état des infrastructures existantes, la gestion intégrée des eaux pluviales à des fins de protection des cours d'eau et de prévention des dommages.

200 La sixième problématique porte sur la gestion intégrée des eaux à l'échelle du bassin versant. Nous nous contentons de souligner l'énorme défi qui consiste à intégrer l'ensemble des processus hydrologiques, écologiques et socio-économiques pour la gestion d'une ressource partagée par une multiplicité d'utilisateurs d'un territoire soumis à un nombre élevé de niveaux de juridiction!

205 Nous proposons que pour soutenir la gestion par bassin versant, la politique de l'eau prévoie que des ressources soient consacrées au développement d'instruments d'aide à la décision, à l'échelle du bassin versant, aux fins suivantes: la modélisation mathématique des processus physico-bio-chimiques reliés à la pollution et à la dépollution de l'eau; l'évaluation des effets des diverses interventions de contrôle et de gestion et l'identification des décisions optimales; le soutien aux processus socio-économiques déterminants pour rechercher les consensus préalables aux interventions.

215 Comme septième problématique, nous soulignons les risques d'inondation. Le caractère aléatoire des phénomènes naturels, la diversité des milieux et les caractéristiques des comportements individuels face aux risques sont des éléments qui rendent la gestion des événements hydrologiques extrêmes très difficile.

220 De notre avis, plusieurs recherches sont nécessaires en vue d'améliorer les connaissances et les capacités d'intervention face aux risques d'inondation, de façon à pouvoir compter sur des techniques d'analyse dynamique intégrant plusieurs ensembles de variables, réexaminer les critères de conception, les modalités d'opération des ouvrages hydrauliques en fonction d'une meilleure connaissance des risques potentiels, développer des techniques d'évaluation environnementale intégrant le rôle des inondations dans les processus hydrologiques naturels, documenter et comprendre les aspects économiques et sociologiques de la prévention des risques d'inondation.

225
230 La dernière problématique retenue dans notre rapport porte sur les changements climatiques. À l'échelle de la planète et des continents, des recherches d'envergure sont en cours pour détecter et quantifier les changements climatiques, en déterminer les causes et évaluer les conséquences prévisibles si les tendances observées se maintiennent.

235 Au Québec, il s'agit ici d'un nouveau champ de recherche encore à peu près inexistant et qu'il faut développer.

240 Face à la vaste problématique de l'éventualité de changements climatiques et des répercussions que ces derniers ont sur l'eau au Québec, INRS-Eau recommande qu'une politique québécoise de gestion de l'eau prévoie d'importantes ressources pour étudier les dimensions spécifiques de cette problématique au Québec; élaborer des modèles de changements climatiques et évaluer leurs répercussions à l'échelle du territoire québécois et ce, particulièrement sur des cours d'eau majeurs comme le fleuve Saint-Laurent; préparer et adapter la gestion de l'eau au Québec aux changements prévisibles et prévus.

245 Sur la base de l'expertise des membres de l'INRS-Eau, j'ai souligné les principales problématiques c'est-à-dire celles qui font l'objet d'activités de recherche dans notre centre et qui, à notre avis, étaient d'intérêt pour votre Commission.

250 Ces activités de recherche et particulièrement celles sur le terrain doivent être appuyées par une multitude d'informations et de mesures. Les données sont donc un facteur essentiel aux activités en sciences de l'eau.

255 En effet, la gestion des ressources en eau doit reposer sur des bases de données fiables et de bonne qualité. Les différents réseaux de mesure ont fait l'objet de rationalisation périodique pour assurer la collecte la plus efficace des données tout en réduisant les coûts d'opération.

260 Le programme de collecte des données hydrométéorologiques reste relativement fiable. Cependant, les études récentes sur des problématiques telles que la pollution par les nitrates ou les métaux toxiques aéroportés montrent que les efforts de surveillance de la qualité des eaux de surface sont devenus nettement insuffisants. La situation dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air et des précipitations est analogue.

Nous croyons que des travaux doivent être faits pour assurer une meilleure conception et une meilleure gestion des réseaux de mesures qui sont à la base des différentes composantes de la gestion de l'eau, plus particulièrement pour doter le Québec d'un système intégré d'informations hydrogéologiques de son territoire, assurer une surveillance adéquate de la qualité des eaux et de l'air, suivre l'évolution du transport de l'eau dans les infrastructures municipales, et suivre l'évolution à long terme des ressources ainsi que détecter les variations et en prévoir les effets néfastes pour le Québec.

Les résultats de la recherche ne prennent leur vraie valeur que dans leur utilisation. On doit donc se préoccuper de leur transfert vers les utilisateurs potentiels.

L'hypothèse d'exportation de l'eau québécoise à l'étranger est une autre composante très présente dans les débats actuels sur la gestion de l'eau. Le Symposium sur la gestion de l'eau au Québec a d'ailleurs accordé beaucoup d'attention à cette question, visant à apporter un éclairage sur les possibilités, les limites, les défis de la mise en valeur des ressources en eau au Québec à l'échelle mondiale.

Une des conclusions des échanges sur ce point, qui touche directement les préoccupations du présent mémoire et qui rejoint les activités des chercheurs québécois en eau, identifie l'exportation d'expertises et de technologies comme plus réaliste que le transfert de masses considérables d'eau d'un bassin hydrographique à l'autre et même entre les continents.

Nous suggérons que soient inclus dans la politique de gestion de l'eau des mécanismes pour faciliter le transfert des résultats de recherche vers les entreprises susceptibles de les utiliser et de les exporter; de développer et mettre en valeur l'expertise québécoise du domaine de l'eau.

L'INRS-Eau, de par son statut universitaire, s'est vu confier une mission de formation de spécialistes en sciences de l'eau. Je crois que la Commission devrait porter une attention particulière à cet aspect, étant donné son impact direct sur la gestion de l'eau.

Au Québec, plusieurs universités sont présentes dans ces domaines de formation, certaines l'abordent sous l'angle plus général de la gestion de l'environnement. Les statistiques récentes démontrent que les diplômés en sciences de l'eau trouvent rapidement des emplois reliés à leur expertise. Des postes sont encore disponibles pour de jeunes diplômés au fait des tout derniers développements scientifiques et techniques dans ce domaine. Ces postes très spécialisés supposent des formations assez longues et coûteuses pour les étudiants et les institutions qui les offrent.

La politique de la gestion de l'eau doit prévoir des moyens qui assurent la disponibilité d'enseignants, d'experts et de chercheurs compétents en regard des priorités du Québec et des nouveaux secteurs de développement scientifique qui en découlent.

En guise de conclusion, je me permets de souligner d'abord que le mémoire de l'INRS-Eau porte spécifiquement sur les aspects de la gestion de l'eau reliés aux connaissances et à la recherche. Nous avons cru nécessaire de rappeler ces aspects et de préciser les actions qu'ils supposent.

310

Diverses propositions ont été faites dans la perspective d'appuyer par des connaissances fiables et des instruments scientifiques les interventions des futurs gestionnaires de l'eau. Ces propositions font ressortir les rôles de la science en gestion de l'eau, que je me permets de résumer, et qui sont: la description et le diagnostic de situations sur la base de données observées et de prévisions; l'élaboration d'instruments pour l'interprétation des données et pour l'acquisition de connaissances; le développement d'outils d'aide à l'évaluation, à la prédition, à la décision et à la gestion; la conception de méthodes et de techniques pour prévenir les problèmes et pour les résoudre au besoin; la mise en place des moyens de suivis pour surveiller l'évolution des situations et détecter les changements significatifs.

320

Globalement, quelles que soient les problématiques retenues, elles nécessiteront d'importants efforts de recherche et d'innovation pour maintenir le Québec à la pointe des capacités de compréhension et d'interventions sur les problèmes environnementaux.

325

Je me permets de vous souligner qu'en faisant ces recommandations sur les aspects scientifiques de la gestion de l'eau, l'INRS-Eau a voulu rappeler certains principes qui doivent sous-tendre toutes les actions liées à la gestion.

330

Nous croyons que la politique de gestion de l'eau doit prendre en considération ces principes:

L'eau est une ressource renouvelable mais limitée qui requiert une gestion respectueuse de sa qualité et de sa pérennité;

335

La gestion de l'eau doit être faite dans une perspective de long terme et de développement durable tenant compte des générations futures;

Le principe de précaution doit servir de référence dans la gestion des risques face aux événements extrêmes et aux changements globaux;

340

La gestion intégrée par bassin versant est la seule approche apte à prendre en compte toute la complexité de la gestion de l'eau.

345

Enfin, de façon générale, les recommandations de notre mémoire visent à faire inscrire les fonctions scientifiques soit l'acquisition de connaissance, la recherche et l'innovation, ainsi que l'information à l'intérieur même d'une future politique de gestion de l'eau au Québec.

Merci.

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci monsieur Villeneuve, merci à vous et à vos collègues de prendre la peine de venir nous rencontrer.

355 Vous étiez pas des novices dans la question puisque l'INRS a constitué le premier dossier qui est à l'origine de la présente audience.

360 Il serait difficile pour nous d'être en désaccord avec les points de recherche que vous avez identifiés parce que sur chacun, on pourrait vous donner quelques centaines de pages de transcriptions où les gens, constamment, nous ont répété les mêmes choses, les gens ont déploré, mais avec une insistance étonnante, l'insuffisance de la connaissance. Particulièrement, évidemment, dans le domaine de l'eau souterraine qui est un des thèmes angoissants de la présente audience et aussi dans le domaine de la pollution agricole; là, les gens sentent qu'il y a une part immense d'inconnu, et parce qu'il y a trop d'inconnu, trop 365 d'incertitude, les gens n'arrivent pas à savoir qu'est-ce qu'on peut faire maintenant. Il y a nombre de gens qui viennent nous dire, avant tout développez la connaissance.

Donc de ce côté-là, on est largement d'accord avec ce que vous nous présentez.

370 Ce qui est nouveau, évidemment, c'est que vous nous demandez d'inscrire la recherche dans le champ de la politique de l'eau; là, on n'avait pas poussé la finesse jusque là.

375 On est parfaitement conscient que le ministère devra développer mieux sa connaissance et mieux l'encadrer, mais inscrire la recherche comme une des fonctions essentielles à l'intérieur même de la politique, ça c'est moins évident. Ça semble appartenir à des responsabilités plus larges à l'intérieur de l'État que juste à l'intérieur de la politique de l'eau.

Vous nous dites, en page 23, que la gestion par bassin est la seule approche apte à intégrer toute la complexité de la gestion de l'eau. Êtes-vous si sûr que ça?

380 **PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:**

385 Être plus sûr que ça, ce serait pour moi scandaleux! Vous savez ce qui se passe sur un bassin versant, là, ça commence à l'entrée du bassin, tout à fait au bout, et toute action qu'on pose à l'extrémité du bassin se répercute tout le long du bassin. Alors poser une action...

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Oui, qu'un gestionnaire doive tenir compte du bassin, ça, j'ai aucun problème. Le problème c'est : Est-ce qu'on met la même chose derrière le concept de gestion par bassin versant, c'est-à-dire multifactoriels, multiacteurs, dans un territoire donné tenu de la complexité du territoire québécois, de l'histoire du Québec de la gestion de l'eau jusqu'à maintenant.

395 Est-ce que c'est le bon modèle. Certains, des fois, nous incitent à prendre un modèle beaucoup plus centralisé, beaucoup plus directif en disan, il faut un gestionnaire unique et ne nous éparpillons pas dans mille (1000) comités et..

400 **PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:**

400 Mais vous avez bien noté qu'à nulle part j'ai suggéré qui que ce soit pour faire l'opération de gestion intégrée.

405 C'est un principe, c'est un concept, la gestion intégrée. Qu'elle soit faite par un ministère, qu'elle soit faite par une agence de bassin, qu'elle soit faite par un regroupement de citoyens ou pour un groupe de rivières ou des choses comme ça, pour moi ça a pas d'importance a priori.

410 La seule chose que je souhaite, c'est que tout ceux qui s'intéressent à une rivière, qui s'intéressent à un cours d'eau, qui posent des actions sur un cours d'eau le fassent en ayant cette approche de gestion intégrée par bassin.

425 Je ne propose pas de COBARIC dans mon texte, là, vous voyez? C'est une façon de faire, il y a peut-être d'autres...

415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

425 Non mais, c'est parce que dans la littérature, la gestion par bassin implique nécessairement aussi une espèce de dimension participative de la base du public.

420 **PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:**

425 Définitivement, par définition on peut pas décider de donner des plages à quelqu'un en bas sur une rivière en fermant des porcheries en haut sans qu'il y ait eu un consensus à l'intérieur de cette unité de bassin.

430 L'intérêt du bassin, c'est d'avoir une unité de territoire qui est bien contenue, qui est bien délimitée et où on est capable d'évaluer ce qui se passe. On est capable d'évaluer l'impact d'une décision, l'impact d'une action, l'impact d'une pollution de pouvoir la suivre etc. Et de prendre des décisions en sachant ce qui se passe et qu'est-ce que ça va donner, si on prend cette décision-là sur le bassin.

435 Évidemment, ça fait appel à des consensus, je vous convaincrai pas de cet aspect-là, connaissant votre passé. Mais c'est sûr qu'il faut faire appel aux citoyens, faut faire appel à tous les types de citoyens aussi, que se soit les dirigeants, les entrepreneurs, les entreprises, les citoyens utilisateurs de la ressource, les agriculteurs etc.

440 Et vous soulevez le problème, tout à l'heure, de la pollution diffuse; la problématique de la pollution diffuse, c'est une problématique qui est mal connue donc elle fait peur, vous avez raison. Et je pense qu'on pourrait faire une analyse par bassin versant et d'être capable d'évaluer c'est vraiment quoi l'impact de la pollution diffuse. Qu'est-ce que ça donne le fait d'étendre du purin de porc à tel endroit par rapport à la qualité de la rivière.

445 Aujourd'hui, on dispose des outils, puis on a ce qu'il faut pour être capable de faire ça, ce qu'on n'avait pas il y a vingt (20) ans.

450 Et avant de faire des règlements ou des règles d'utilisation de territoire, je pense qu'il faudrait faire des scénarios d'utilisation, regarder les impacts de ces scénarios-là à la fois sur la qualité de l'eau mais aussi les impacts économiques et sociaux, et regarder, et décider en fonction de ça. C'est l'ignorance qui fait qu'on a peur de quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

Souvent.

455 **PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:**

Et c'est vrai aussi pour les eaux souterraines.

Oui.

460 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Plusieurs intervenants, jusqu'à maintenant, plusieurs témoignages nous ont parlé de l'acquisition de la connaissance, l'importance de la connaissance pour la gestion de l'eau.

465 Est-ce que vous croyez que le développement de la connaissance devrait être centralisé dans un centre de connaissance ou plutôt, parce qu'il y a différentes hypothèses qui nous ont été proposées comme de créer un conseil supérieur de l'eau qui aurait une fonction de recherche, ou une société québécoise des eaux qui aurait un rôle de gestionnaire mais aussi de développement de la connaissance, ou encore de donner ce mandat-là de façon plus ferme au ministère de l'Environnement qui a déjà une fonction de recherche et d'acquisition de connaissance.

475 Donc, est-ce que selon vous, on devrait favoriser un centre unique ou un réseau de différentes initiatives et différents petits centres de recherche ou de connaissance, plutôt que de recherche parce que la recherche c'est plus spécialisée, mais disons développement de la connaissance et maintien de la connaissance?

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

480 Personnellement, je suis pas très favorable aux dictatures et à l'exclusivité. Donc, je pense que tout mettre ses œufs dans le même panier en créant une unité qui s'occuperait de la connaissance sur l'eau etc., ce serait faire une erreur, et ce serait se priver de personnes compétentes qui sont dans des champs d'activités un peu conjointes, un peu complémentaires et qui souvent nous aident dans des démarches scientifiques ou dans des démarches de recherche.

485 Moi, je suis beaucoup pour le partenariat et pour les centres virtuels, là, où on regroupe des gens de différentes expertises et de différents niveaux qui travaillent ensemble sur des problématiques.

490 Ce qu'il faut, c'est qu'il faut susciter ces problématiques-là, faut susciter les travaux là-dessus pour regrouper des gens autour de ces problématiques-là.

495 Alors quand je dis, il faut inscrire la recherche dans la politique sur l'eau, la politique de gestion de l'eau devrait avoir des thèmes qui devraient être poussés, qui devraient être, qui devraient convaincre les gens de travailler là-dessus, exiger qu'on travaille là-dessus et c'est dans ce sens-là.

500 Je veux pas qu'on fasse une loi et qu'on dise, Villeneuve, tu vas faire de la recherche. Je veux pas ça, là!

505 Et moi, je suis plus un type qui préfère les partenariats, le travail avec des groupes de différents niveaux et des partenariats d'occasion aussi, dépendant des problématiques, que quelqu'un qui suggère la création d'un comptoir unique où rapidement ça s'auto - ah, je le dirai pas!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

510 Ça s'autocongratule?

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

Oui! C'est bon ce mot-là, je vais m'en rappeler!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

515 L'idée d'un réseau de veille stratégique et technologique sur l'eau a été annoncée, pensez-vous que c'est une voie à explorer?

PAR M. JEAN-PERRE VILLENEUVE:

Oui, pourquoi pas. J'ai rien contre la vertu.

525

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

530

Je reviens sur la gestion par bassin versant, il m'apparaît que les domaines de compétences maîtrisées par l'INRS-Eau sont surtout dans le domaine technique de la connaissance, des outils diagnostic, de décision dans le domaine environnemental et économique.

535

Mais la gestion par bassin versant, vous l'avez mentionné, fait appel à des consensus, à la concertation, et les expériences étrangères dont on a pu prendre connaissance parlent de nouveaux métiers de l'eau qui sont des métiers dans le domaine social et communautaire, d'animation, de concertation entre les élus et des représentants de la population, etc.

540

Est-ce que sur ces aspects-là, vous avez développé des outils ou des connaissances qui pourraient être utiles?

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

545

Nous on a développé des outils, comme vous avez souligné, sur les aspects physico-chimiques, biologiques etc., sur des outils d'évaluation de l'évolution de la qualité de l'eau et de sa quantité.

550

On a proposé il y a deux (2) ans un projet au ministère de l'Environnement pour développer un secteur d'aspect socio-économique, projet qui a pas été retenu, que l'on va relancer d'ailleurs, mais c'est évident que la gestion de l'eau par bassin versant, il y a une partie d'évaluation, il y a une partie de validation de scénarios, mais il y a toute la partie socio-économique qu'il faut mettre en parallèle avec ça. Et nous, à l'INRS-Eau, cet aspect-là est très peu développé.

555

Par contre, il y a un centre à Montréal qui s'appelle l'UNRS-Urbanisation qui traite des aspects socio-économiques. Quand on a fait le dossier sur les infrastructures urbaines pour le Québec, on s'était associé, pour les aspects socio-économiques, avec le centre INRS-Urbanisation, avec deux (2) chercheurs qui sont spécialistes sur ces aspects-là.

560

Évidemment, de toute façon, si vous regardez la grande tendance, là, dans le monde de la science aujourd'hui, si vous présentez un projet dans lequel on ne parle pas de socio, d'aspects socio-économiques, vous avez très peu de chance que votre projet soit subventionné à quelque niveau que ce soit.

565

Et cette dimension-là, elle est voulue, elle est voulue par les gouvernements, elle est voulue par les autorités et moi je considère que c'est très bien que ce soit comme ça. Et que cette dimension-là doit être mise dans tous les projets, que ce soit des projets d'ingénieurs ou

des projets de chimistes ou des projets - il y a une dimension socio-économique qui est reliée avec les grandes problématiques sur lesquelles on se prononce ou on travaille aujourd'hui, et moi je pense qu'on n'a pas le choix de pas faire ça.

Vous regardez les changements climatiques, tous les impacts que ça peut avoir sur notre société, les coûts énormes que ça va représenter si ça se concrétise les tendances qu'on remarque aujourd'hui, donc on n'aura par le choix quand on fait une étude sur ces aspects-là de s'ajourndre des socio-économiques avec nous pour faire les études. Ça, pour moi, c'est une évidence, là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et une autre question un peu dans le même sens des nouvelles tendances, des nouveaux outils, quel serait le rôle des technologies de l'information et des télécommunications dans la gestion de l'eau?

Par exemple, certaines expériences qui nous ont été décrites utilisent un outil qui s'appelle un tableau de bord, qui donne un état de l'eau et des écosystèmes aquatiques pour un bassin, par exemple, et qui fait appel à des systèmes d'information géographique, des systèmes d'intelligence artificielle, des systèmes experts, et des systèmes même à logique floue, phase et logique.

Est-ce qu'en ces matières, technologie de l'information et télécommunication, vous avez déjà des créneaux de recherche ?

PAR M. JEAN-PIERRE VILENEUVE:

C'est-à-dire le système, un des systèmes qu'on a développé pour la gestion intégrée au niveau des bassins versants est basé essentiellement sur les systèmes d'information géographique.

L'élément intéressant que vous soulignez par rapport à ça, c'est que lorsqu'on fait le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau à partir des modèles, le problème qu'on a, c'est la mesure en temps réel. Donc, les moyens de communication avec des mesures en temps réel évaluant, permettant d'évaluer, je sais pas moi, une (1) fois par jour ou deux (2) fois par jour la qualité de l'eau sur plusieurs points dans le bassin pour voir si les comportements qu'on a simulés sont bien ceux qu'on observe et pour faire le suivi, évidemment c'est extrêmement intéressant.

Les systèmes d'aide à la décision ou à la logique floue, à la logique pas floue, ou systèmes experts, c'est des - je voudrais pas insulter mon confrère Bobee - ça veut tout faire la même chose, ça, ça veut aider quelqu'un qui a décidé une opération à prendre une décision la mieux éclairée possible. Et moi, j'ai rien contre ça, au contraire, j'en fais alors!

615 Ça permet, par exemple on a fait une expérience sur la gestion de l'usine de traitement de l'ouest, et en utilisant un système d'aide à la décision de type système expert pour faire la gestion de l'usine de traitement, on avait un gain net de trois pour cent (3%) sur l'opération de l'usine. Ça, ça se traduisait en beaucoup plus de dollars que le coût même du système qu'on avait à développer pour faire ça.

620 Mais c'est très difficile de convaincre les gens qui sont des opérateurs d'usine ou des opérateurs d'équipements à dire, bien il y a quelque chose à côté, là, qui est dans une boîte qui tourne sur un ordinateur, qui va te dire que c'est peut-être ça que tu devrais faire. Alors, c'est très difficile d'implanter ces systèmes-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

625 On a parlé à quelques reprises des carences de formation des opérateurs des usines, est-ce que des outils comme ça pourraient venir combler un peu les carences ou si ça peut être dangereux justement de penser que l'outil va remplacer l'humain qui a à prendre des décisions?

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

630 Moi, je pense pas que les outils qu'on a actuellement soient assez intelligents pour remplacer les humains, pas encore en tout cas. Peut-être que ça viendra un jour, mais pas pour le moment.

635 Et je pense qu'il faut - ça peut être un aide, ça peut donner des indices, ça peut aider, ça peut faire ça, mais je pense pas qu'on puisse imaginer qu'une usine de traitement d'eau usée puisse être entièrement, entièrement contrôlée par un ordinateur, en tout cas pas dans ma connaissance actuelle, là, pas dans ma vie actuelle, là.

640 PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Trois (3) questions en cascade!

645 Tant votre mémoire que des interventions auprès de nous la semaine dernière sur la Côte-Nord et au Saguenay m'amènent à cette question, vous parlez en fin de mémoire, votre page 20 je crois, de la formation des maîtres; mais dans votre section sur les eaux souterraines, également celle sur les eaux usées, en particulier cette phrase que j'ai sous les yeux, à votre page 7 :

650 "L'information sur ces différents aspects de la gestion des infrastructures urbaines d'assainissement des eaux reste à acquérir"

655 Justement, on nous a parlé beaucoup des lacunes sur la formation des inspecteurs municipaux et à un moment donné, on a même abordé la nécessité d'information, sinon de formation, des élus.

Et j'aimerais vous entendre là-dessus, surtout dans les petites localités.

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

660

Ça c'est un peu politique, là, votre question?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

665

Est-ce que la connaissance doit aller jusque là? C'est ça que je vous demande!

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

670

C'est un peu politique.

670

Je pense qu'on dispose, en général on dispose des outils et on dispose des moyens pour être capable de faire des diagnostics, de faire l'évaluation des réseaux, de faire l'évaluation des infrastructures.

675

Mais un tuyau qui est enterré, tant qu'il coule pas à l'extérieur, ça dérange personne, ça amène pas de vote. Donc quelque chose qu'on sait pas, puis qu'on voit pas, moi j'ai l'impression qu'on n'est pas porté à s'occuper de ça.

680

Et le problème qu'on a avec les infrastructures urbaines, la plupart, les égouts et les conduites d'aqueduc, elles sont enterrées ces infrastructures-là, donc on constate le dommage au moment où il est rendu à sa limite, c'est-à-dire que le tuyau a éclaté ou que l'égout s'est perforé de telle sorte que ça retourne dans les sous-sols. Et tant que c'est pas là, on fait pas d'intervention.

685

Parce que ça coûte de l'argent vérifier; et si vous faites une vérification dans une conduite d'eau et que vous vous apercevez qu'il y a une fuite, vous n'êtes plus justifié de ne pas la réparer. Donc il y a une espèce de boucle qui empêche d'agir et qui fait peur si on agit, etc.

690

Si vous me demandez si techniquement on est capable de faire un bon entretien, qu'on est capable de faire des bons diagnostics, qu'on a les équipements qu'il faut et les techniciens et les ingénieurs pour ça, je vous dis oui tout de suite. Sauf qu'il y a pas nécessairement une volonté politique pour le faire, parce que ça coûte des sous.

695

Et ça se comprend, moi je comprends ça. Mais quand le tuyau crève, là, là on s'en occupe.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

700 Mais est-ce que dans les lacunes que vous identifiez un peu partout au niveau de la connaissance, est-ce qu'il vous apparaît aussi important que cette connaissance et cette information, sinon de la formation, soit libérée et envoyée dans ceux qui sont les exécutants?

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

705 Absolument.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

710 C'est ça la question que je vous demande!

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

Absolument, absolument, absolument. Je pense qu'il faut informer les gens.

715 Nous, on a fait une étude sur l'évolution des réseaux d'aqueduc et des égouts au Québec. On se rend compte que si on fait juste continuer à faire ce qu'on fait maintenant, qu'on fait pas d'intervention, dans dix (10) ans, il va y avoir soixante-cinq pour cent (65%) plus de fuites que ce qu'on a actuellement. On est capable déjà de le prévoir ça.

720 Donc il faut qu'il y ait des actions qui soient prises, qui soient mises en place pour faire des interventions maintenant.

725 Et plus on retarde dans les interventions, plus ça coûte cher. Parce que les interventions sont plus importantes.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Vous abordez également à votre page 8...

730 Madame Pelletier, je crois, vous voulez répondre?

PAR Mme GENEVIÈVE PELLETIER:

735 C'est ça. Moi, j'ai remarqué dans le cadre des recherches qu'on a faites à l'INRS-Eau sur les infrastructures urbaines que, on a parlé à beaucoup de gens dans les municipalités, les ingénieurs et les techniciens, ils sont au courant; le problème, c'est de monter plus haut, de demander les sous.

740 Moi j'ai remarqué qu'ils savent, ils sont au courant des données qu'ils possèdent sur la municipalité et ils sont au courant de ce qu'ils ne possèdent pas et ce qu'ils devraient avoir pour pouvoir gérer mieux. Mais ils ne sont pas capables d'obtenir le soutien de leur conseil municipal pour intervenir.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

745

Et c'est précisément là-dessus que la semaine dernière on disait, il faudrait aussi que l'information et la sensibilisation aillent un peu plus haut qu'au niveau des techniciens.

C'est ça que je vous demandais tout à l'heure!

750

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

Absolument, absolument, je suis entièrement d'accord.

755

PAR Mme GENEVIÈVE PELLETIER:

760

Mais au niveau des gens qui travaillent, les techniciens et les ingénieurs dans les villes, ils connaissent très très bien, je pense que le niveau de formation devrait pas être à ce niveau-là; c'est plus, je crois que - bien ça, c'est très très personnel, là - mais s'il y avait des sous qui étaient débloqués pour travailler dans ce domaine-là, vite les élus municipaux s'accorderaient avec le surintendant de leur réseau.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

765

Je vais passer à mon autre question, mais je vous signale un bout de phrase de la semaine dernière qui disait, bien, dès que quelqu'un est élu, il devrait y avoir un cours.

Surtout qu'il y a des renouvellements aux quatre (4) ans, alors, et la connaissance, le niveau de sensibilisation doit être repris.

770

Alors je vais à cette page 8 où vous dites, il faudrait essayer de colliger toutes les informations existantes. Et vous êtes à ce moment-là dans le chapitre sur les eaux souterraines.

775

Est-ce que votre réclamation, ou votre requête, à ce niveau-là, va au point d'aller même dans les bureaux, par exemple, de consultants en hydrogéologie qui, pour des clients, des promoteurs, soit pour des LES ou autrement, ont des connaissances et ont fait des recherches d'ordre hydrogéologique.

780

Est-ce que vous iriez jusqu'à dire qu'il faut qu'on aille chercher, enfin, la bonne volonté de ces gens-là sans nuire au secret professionnel?

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

785

Voilà, vous posez tout de suite la condition. Souvent quand les bureaux d'ingénieurs font des études sur une nappe souterraine ou sur l'exploitation d'un puits ou des choses comme ça, si c'est pour un particulier ça pose pas trop de problème, mais si c'est pour une compagnie, une

société, si c'est pour une exploitation industrielle, bien ils sont tenus à confidentialité. Donc c'est pratiquement impossible pour nous d'avoir ces données-là.

790 Même quand nous, on fait des analyses pour des exploitants, on est tenu au secret professionnel et on signe des lettres comme de quoi on ne dévoilera pas les résultats, les données qu'on observe sur le terrain.

795 Et ces données-là qu'on fait, ces mesures-là qu'on fait restent dans le domaine privé, deviennent pas du domaine public.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

800 Est-ce que parmi ces données-là, il n'y en aurait pas qui seraient tout simplement d'ordre très technique, par exemple sur la présence ou l'identification du type de nappe?

PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:

805 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Est-ce que ça, ça pourrait être libéré du secret?

810 **PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:**

815 Je suis pas sûr, je suis pas sûr parce que si vous délimitez, si vous êtes un exploitant d'eau souterraine, dans le respect de vos droits et dans l'utilisation de vos droits, vous avez un territoire, bien, vous êtes bien content de savoir c'est quoi la limite de votre territoire, la limite de la nappe, la capacité de la nappe, etc. Et vous souhaitez pas trop dévoiler ça à vos concurrents ou à d'autres exploitants.

Moi, je pense que c'est comme les procédés technologiques de fabrication d'objets ou de choses comme ça, les gens, ils veulent pas qu'on les connaisse.

820 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Et par la Loi de l'accès à l'information, si c'est rendu à l'État, il y a peut-être moyen de les obtenir?

825 **PAR M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE:**

Je sais pas. Ça pourrait faire un gros débat, ça! Tant que la politique sera comme ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

830

Mon dernier point était à l'effet de savoir si, selon l'état de vos recherches, peut-être que vos deux (2) collègues, les deux (2) professeurs pourraient répondre là-dessus, vous êtes en mesure de corroborer ces études qui ont été déposées devant nous à l'effet qu'à l'heure présente, la pollution diffuse et ponctuelle d'origine agricole, en particulier, a annulé tous les efforts d'assainissement des eaux?

835

PAR M. PETER CAMPBELL:

840

Je crois que peut-être le mot "annulé" est un peu fort. Mais vous avez raison, pas uniquement chez-nous, mais également ailleurs où les améliorations ont été faites pour régler les cas évidents de pollution, les cas de sources ponctuelles.

845

Systématiquement, une fois ces opérations réalisées, quand on faisait le suivi de la qualité des cours d'eau après, on s'est rendu compte effectivement les bénéfices étaient moins que ceux qu'on escomptait.

850

Et ça revenait à dire qu'il y avait une contribution des sources diffuses mal estimée ou sous-estimée auparavant, et que la récupération des cours d'eau et plans d'eau était plus lente ou pas au niveau espéré.

855

Je n'irais pas, je veux pas laisser entendre que l'opération initiale contrôle des sources ponctuelles a été faite en erreur, il fallait le faire, je veux pas nier ça, mais je pense qu'il y a une autre étape à faire et comme monsieur Villeneuve a souligné, il existe maintenant des outils qui nous permettraient d'évaluer où intervenir, où on pourrait, avec les mêmes investissements, avoir les résultats les plus probants, ce qui n'était pas le cas il y a vingt (20) ans, et maintenant on connaît beaucoup mieux le cheminement des substances toxiques et nutritives au niveau des bassins versants et on sera en mesure de choisir les meilleures interventions.

860

PAR LA COMMISSAIRE GALLILCHAN:

Merci.

865

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

On entend souvent des groupes de l'UPA et des producteurs agricoles qui nous disent, pour la pollution diffuse agricole, on sait pas par quel bout commencer, il y a pas de recettes; il y a peut-être des bouts de recettes, par exemple garder une bande riveraine boisée, de mieux doser les pesticides, mieux doser les engrains de synthèse, réduire la monoculture, mais on ne sait pas jusqu'à maintenant dans quel ordre on doit utiliser ces moyens-là et quels seraient les moyens les plus contributeurs à améliorer la situation.

Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus?

875 **PAR M. PETER CAMPBELL:**

Ma réponse serait semblable à celle que je viens de donner; je pense qu'il existe maintenant des moyens de faire des scénarios, de comparer différents choix possibles pour intervenir, en important les connaissances qui ont été acquises ailleurs, sur l'influence par exemple des pratiques agricoles sur l'exportation de pesticides vers l'aval.

880
C'est une piste quand même dangereuse dans le sens que compte tenu des particularités de notre pays, de notre climat, de nos sols, on peut pas seulement importer aveuglément les outils qui ont été utilisés ailleurs.

885
Par contre, je pense que les bases sont déjà là, il s'agirait de les adapter, les calibrer sur nos territoires et une fois cette opération faite, on serait en mesure de choisir les premiers pas pour savoir par quel bout prendre le problème, comme vous dites.

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Hélas, on n'ira pas plus loin dans la discussion parce qu'il y aurait d'autre chose à soulever.

895
Alors monsieur Campbell, monsieur Bobee, madame Pelletier, monsieur Villeneuve, merci beaucoup de votre collaboration à l'audience et votre contribution, bonne chance à vous.

DANIEL ALLARD

905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite maintenant monsieur Daniel Allard, s'il vous plaît.

910 **PAR M. DANIEL ALLARD:**

Oui bonjour.

915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour, monsieur Allard.

PAR M. DANIEL ALLARD:

Bonjour messieurs, bonjour madame.

920

Évidemment, ma contribution ne sera qu'une petite goutte d'eau dans la problématique, mais ce qui m'a surtout motivé à la faire, j'ai senti, et surtout à venir vous parler quelques minutes, parce que ce sera pas long parce que, bon, ça tient en une page et demie, comme vous l'avez vu, c'est deux (2) petites recommandations et je tenais surtout à être là de vive voix pour que vous puissiez me poser des questions si besoin il y avait.

925

Alors la mise en contexte est assez simple, j'ai senti que le vent tournait dans un sens un peu préoccupant, surtout depuis la déclaration, le prérapport des gens de la Commission mixte internationale sur la pertinence de ne point développer trop trop sur l'exportation des eaux en grand volume au Canada.

930

Alors, vous l'avez lu le mémoire, j'imagine, c'est ça, alors l'idée c'était vraiment de dire, je pense au risque d'être un peu à contre-courant de ce qu'on entend beaucoup, je pense qu'il n'est pas réaliste de penser qu'on ne devra pas, le Québec, se pointer à un moment donné sur les besoins, sur les demandes au niveau international, dans le domaine du partage des eaux. Et qu'il ne serait pas sage de ne pas se préparer.

935

Alors ma première recommandation est assez simple, j'en avais déjà fait mention dans un article qui avait paru dans la presse en 1997, alors je reprends carrément le mot, "le grand partage", je pense qu'il faut s'y préparer.

940

La deuxième proposition que je fais découle de cet état de fait là. Pour avoir moi-même été dans plus que l'antichambre, j'ai été l'adjoint du secrétaire général du Secrétariat international de l'eau à Montréal et ensuite j'ai eu la chance aussi de travailler avec les gens du groupe qu'on a appelé le Groupe Jean Coutu, bon, quand monsieur Jean Coutu avait lancé son idée d'exporter à coup de grands bateaux, donc c'est dans ce sens-là que j'avais, bon, j'ai dit bon, l'expérience du Secrétariat international de l'eau au niveau international est quand même assez intéressante, c'était une façon de faire passer l'expertise des gens des ONG, des gens sur le terrain vers les gens qui élaborent les politiques, entre autres c'est un outil de concertation, c'est un outil de sensibilisation, et tout ça, et tout ça.

945

950

Alors j'avais fait un peu cette proposition-là autour de la table à l'époque avec les gens, l'équipe de monsieur Coutu et je pense que c'est encore pertinent, je pense que le Québec pourrait se doter, pour se préparer à ce grand partage-là, d'une espèce de secrétariat québécois de l'eau qui ne serait pas nécessairement public, qui pourrait être mixte, qui aurait pour vocation d'être un peu neutre là-dedans et de nous faire avancer.

955

Alors je suis là pour répondre à vos questions.

960

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

965 On s'est un peu croisé au Secrétariat international de l'eau parce que j'ai animé des choses pour eux.

970 Évidemment, il y a le Secrétariat international de l'eau, il y a aussi maintenant l'Organisation mondiale de l'eau aussi qui est en France, à Marseille.

975 Vous évoquez l'idée de l'exportation d'eau, l'INRS vient de faire un mémoire dans lequel ils nous disent que finalement, c'est plus l'expertise qu'on peut plus favorablement exporter que de penser prendre de l'eau et la transporter.

980 Quelle est votre réaction à ça, là?

975 PAR M. DANIEL ALLARD:

980 Un n'empêche pas l'autre. C'est sûr que l'expertise, le Québec a des années lumière d'avance sur bien des gens et c'est venu facilement sur le sujet et c'est peut-être plus facile à faire.

985 Mais je veux dire, la réalité c'est pas avec de l'expertise, oui c'est avec de l'expertise qu'on peut peut-être abreuver des gens qui ont pas d'eau, mais on n'invente pas de l'eau facilement, même si on a l'expertise, il faut qu'elle soit là; peut-être la faire sortir du sable des fois, elle est très profondément enfouie en dessous du Sahara, c'est pas évident d'aller la chercher.

990 Mais la réalité est qu'une très forte proportion de l'eau potable liquide disponible, parce que, bon, on n'entend plus plus grand-chose quand on dit ça, mais de cette proportion-là, le Québec en est riche à craquer.

995 Et bon, on n'est peut-être pas géographiquement bien placé mais, bon, j'ai même fait des recherches dernièrement et j'ai été voir et avec ce qu'Hydro-Québec fait, les recherches dans le domaine de l'hydrogène liquide, est-ce que ce serait pas une façon entre autres, au lieu de penser prendre nos bateaux d'eau et les envoyer ailleurs, ce qui est pas évident parce qu'on est drôlement géographiquement situé, de le transformer ici.

1000 C'est-à-dire on va utiliser la recherche eau, comme on le fait pour l'hydroélectricité, on va utiliser l'eau ici pour transformer ça en énergie, en hydrogène liquide, puis là bien, l'hydrogène liquide peut servir à faire d'autre chose.

1005 Bon, on me dit, c'est pas une voie évidente, c'est pas dans ce sens-là que la recherche semble diriger les choses. Mais une chose est certaine, c'est qu'à sept millions (7 M) de têtes de pipes au Québec, c'est sûr qu'à un moment donné, si on n'est pas prêt pour le grand partage, on va se le faire imposer, qu'importe soit la façon.

Un n'empêche pas l'autre donc, ma réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Très bien.

PAR M. DANIEL ALLARD:

1015

Il serait irresponsable de pas se préparer, je pense; moi, c'est comme ça que je le vois, c'est presque un honneur qu'on peut avoir, que le destin nous envoie la responsabilité d'être les gardiens d'une ressource naturelle si importante pour l'humanité, alors relevons le défi.

1020

Deux (2) fois plutôt qu'une, comme vous dites, avec l'expertise d'un côté et avec la ressource de l'autre.

1025

Ce qui veut pas dire, comme je dis dans ma page, qu'il faut se servir de ça pour aller arroser les terrains de golf en Californie, ça se serait irresponsable justement. Alors faisons-le d'une façon responsable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

C'est tout le problème de la gestion de la demande, ça, la gestion de l'offre, oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLILCHAN

1035

Comme vous le savez sans doute, monsieur Allard, ce qui sous-tend présentement le projet de loi 73, c'est tout ce contentieux, là, sur le fait que l'eau devient un produit de commerce.

1040

Et devant nous, à ce jour, les gens en général, qui s'opposent ou qui sont d'accord avec l'exportation, disent oui mais à des fins humanitaires pour les pays qui en ont vraiment besoin et tout le problème d'une éventuelle dérivation de cours d'eau qui pourrait aller vers les États-Unis ou par le transport terrestre ou le transport par bateau, cela on nous installe des crans d'arrêt là-dessus en disant, non il faudrait pas parce que là, ça peut être une raison tout simplement d'abondance qu'il y avait et sur laquelle il y a eu du gaspillage.

Qu'est ce que vous répondez à ça.

1045

PAR M. DANIEL ALLARD:

1050

Effectivement, bon, pour l'avoir étudié à l'université d'ailleurs la problématique, c'est un beau problème qu'on a de vouloir gérer ça versus le problème qu'on pourrait dire, entre guillemets, de l'ALENA qui aussitôt qu'on va lever le petit doigt risque de nous emporter au complet.

Peut-être de là l'avantage de s'y préparer collectivement, c'est un peu ce que je sous-tends quand je pense à mon secrétariat québécois de l'eau, ça devient des choix politiques.

1055 Bon, la constitution canadienne est ainsi faite que les provinces ont quand même juridiction sur les ressources naturelles, bon, alors le Québec a peut-être plus son poids à dire qu'il le pense versus l'avenir de cette ressource-là.

1060 Les règles de l'ALENA font que, on le sait là, on est sur le bord du précipice, il s'agirait qu'un cède et que - et d'ailleurs il y a des entreprises à Québec qui veulent que ça cède et qui veulent en vendre de l'eau et qui m'ont déjà dit dernièrement qui veulent avoir, qui ont fait des demandes, qui vont faire les demandes pour avoir les permis de commercialisation.

1065 Mais donc, je dis que c'est pour ça que c'est important que le débat se fasse et qu'on mette pas ça en dessous du tapis et que la ressource, on la gère comme il se doit, d'une façon responsable.

1070 Bon, vous parlez du critère humanitaire, c'est évident que personne, monsieur Villeneuve le disait tout à l'heure, personne est contre la vertu, c'est à ça qu'on pense tout de suite quand on pense à partager notre ressource, on va abreuver les gens qui meurent de soif avant d'abreuver les terrains de golf.

1075 Mais c'est ça, c'est un beau défi et c'est justement, il serait irresponsable de ne pas l'attaquer de front. Parce que l'ALENA est là, mais on reste souverain sur notre ressource naturelle puis on a le droit de légiférer dessus. On se battra, ça va devenir un enjeu public, alors c'est pour ça que le projet de loi, la politique devrait en tenir compte et peut-être mettre des balises justement, là.

1080 Bon, le Québec fait pas beaucoup dans le domaine de l'aide public au développement mais bon, le ministre Simard, avant Madame Beaudoin, est allé chercher quelques pourcentages de ressources des casinos pour faire de l'humanitaire; bon bien c'est un début, ça passe bien, pas de problème.

1085 On peut penser à des choses comparables, aussi.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1090 Vous avez dans une annexe proposé un secréteriat québécois de l'eau, vous documentez assez bien, dans cette annexe, la composition, le fonctionnement et les règles de financement même.

Mais parlez-nous donc un peu plus de la mission, des missions que vous verriez dévolues à ce secrétariat-là, et dans le contexte des autres institutions, surtout publiques, qui sont présentes dans la gestion de l'eau.

1095

PAR M. DANIEL ALLARD:

O.K., je tiens d'abord à vous rappeler que j'ai même pas pensé que c'était nécessaire de le changer, c'est tel quel le document que j'avais remis autour de la table du comité Coutu il y a deux (2) ans. Parce que je pense qu'il peut encore relever le même défi. Donc il avait été pensé plus dans le contexte de se faire une tête au Québec sur la pertinence d'exporter des gros volumes d'eau soit par bateau, soit par autre moyen.

1100

Mais, justement, on avait, avec cette idée-là de monsieur Coutu, une méga idée originale mais qui était loin de faire le consensus tout de suite, donc la question se posait, il faut démêler tout ça. Alors vous auriez dû voir d'ailleurs tous les gens qui s'étaient pointés autour de cette table-là, moi j'ai fait partie de ceux qui ont été là tout le temps, mais ça roulait pas mal, il y avait des gens qui arrivaient de partout avec toutes sortes d'idées.

1110

Alors l'objectif, comme je l'ai dit tout à l'heure un peu rapidement, je le vois comme un organisme disons mixte, de là son nom un peu modeste, secrétariat, quelque chose de très souple, c'est genre une personne ou deux (2) qui réussissent à faire tourner de l'information, la faire sortir d'une place, la faire rentrer à l'autre. C'est surtout donc de faire sortir l'information et de créer une concertation pour ensuite canaliser un choix collectif.

1115

Je sais pas si ça vous éclaire suffisamment.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1120

Donc il y aurait pas de pouvoir lié à ça si ce n'est que d'accumuler de la connaissance.

PAR M. DANIEL ALLARD:

1125

Non, consultation, concertation, conseil auprès du gouvernement; en ayant l'occasion justement de mettre à partie les opérateurs privés.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1130

Mais uniquement sur la dimension d'exportation de l'eau en vrac.

PAR M. DANIEL ALLARD:

1135

Moi, c'était ça la mission que je voyais; je pense qu'en dehors de ça, on est assez bien servi au Québec en institutions de toutes sortes. Alors, je pense que le problème c'est ça, c'est qu'on sait pas quoi faire avec ça, c'est un problème pour l'avenir, c'est pas un problème qu'on a géré dans le passé, on est un peu démunis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1140 Oui. Quoique le Secrétariat international de l'eau, lui pour sa part, lui qui est à Montréal, pour sa part, a jeté des têtes de pont assez intéressantes à plusieurs niveaux de la gestion de l'eau.

PAR M. DANIEL ALLARD:

1145 Oui, mais ça n'a pas créé - sa mission est surtout de représenter les pays du Sud et essayer d'influencer les politiques du Nord et les politiques publiques et les opérateurs du Nord, même s'il est au Québec.

1150 Mais sa mission n'a jamais été de créer un consensus chez les Québécois. Temps en temps, ils font des choses au Québec parce qu'ils sont à Montréal mais c'est pas eux qui vont venir nous faire faire une tête à nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 O.K. Mais ça peut être intéressant comme idée de fenêtre ouverte.

PAR M. DANIEL ALLARD:

1160 Vous connaissez comme moi la profondeur de ce qui s'est fait là depuis dix (10) ans, alors ce serait dommage de pas s'en servir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 O.K. Alors merci monsieur Allard.

PAR M. DANIEL ALLARD:

1170 Merci

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Je vous en prie.
Cinq minutes de détente et on revient avec la Fédération québécoise pour le saumon atlantique.

1180 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1185

**REPRISE DE LA SÉANCE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE**

1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite donc la Fédération québécoise pour le saumon atlantique.

Bonjour messieurs.

1195 **PAR M. VICTOR TREMBLAY:**

Madame et messieurs les Commissaires, je me présente, Victor Tremblay; je suis le directeur général de la Fédération. Je suis accompagné à ma droite de monsieur Stéphane 1200 Audy qui est vice-président, région de Québec, à la Fédération, et à ma gauche de Pierre-Michel Fontaine qui est administrateur à la Fédération, et il me fait plaisir de vous mentionner que je pense que c'est le premier docteur en saumon de l'Atlantique qui a été reçu au Québec, voilà deux-trois (2-3) ans.

1205 La Fédération, très brièvement, pour vous mentionner que la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, ça regroupe douze cents (1200) membres, dont environ à peu près soixantequinze (75) qui sont des membres corporatifs, des gestionnaires de rivières à saumon du Québec qui gèrent sous des statuts, des différents statuts de réserves fauniques, de ZEC, de pourvoiries; aussi il y a des communautés autochtones qui sont membres de la Fédération.

1210 Et vous allez comprendre que l'ensemble des gestionnaires, bien, les rivières à saumon se situent surtout dans l'est de cette belle province.

1215 Donc la mission de la Fédération, c'est celle de la conservation et de la mise en valeur de cette ressource saumon là, et le développement de sa pêche sportive.

1220 Sur la dynamique de la gestion de l'eau, la Fédération tenait à se prononcer mais sur un des quatre (4) thèmes qui étaient suggérés par les membres de la Commission, donc sur le thème nécessairement de celui des eaux de surface.

1225 Vous allez comprendre que ça retient particulièrement l'attention de la Fédération, parce que les rivières à saumon, et très souvent les lacs qui composent, sont justement ces habitats très privilégiés pour ce poisson anadrome qui se promène dans nos grandes mers aussi pour aller s'engraisser et vient nous voir en rivière pour se reproduire.

1230 Pour la Fédération, le message qu'on veut transmettre, entre autres, c'est que l'eau c'est pas un produit, un bien de commerce; l'eau est avant tout un milieu de vie. C'est un habitat qui abrite, entre autres, et nourrit et qui sert au maintien de la reproduction d'une foule d'espèces que ça soit végétal, animal. Donc il y a toute la dynamique de la biodiversité, O.K., rattaché à tout ça.

1235 Et la conservation des espèces et de ces habitats dépendent de cette qualité-là et l'eau doit, pour nous, être reconnue comme un bien public, un bien du domaine public, on aurait dû rajouter, là, parce que mon collègue, je devrais dire maître Audy, est avocat, donc le mot domaine vient bien préciser, il est pas dit là, mais c'est un bien qui devrait rester du domaine public, un patrimoine commun dont la gestion revient en premier lieu à l'État qui doit, en concertation avec les collectivités locales, encadrer ses divers usages dans une perspective de gestion intégrée des ressources.

1240 Et quand on dit les collectivités locales, c'est important parce qu'on pense à l'expérience de la gestion des rivières à saumon par les communautés locales, c'est toute une dynamique aussi de développer un sentiment d'appartenance, non pas un sentiment de propriété mais une préoccupation de cette ressource-là.

1245 Il y a environ cent dix-sept (117) rivières à saumon au Québec, là, ça peut être cent quinze (115), cent dix-huit (118), on s'entend autour du chiffre cent dix-sept (117), et c'est important de mentionner qu'il est possible d'agir par rapport à ces rivières-là, en priori et non pas post priori.

1250 Dans le sens où, vous savez, plusieurs de ces rivières à saumon là, on peut pêcher les deux (2) pieds dans l'eau, et prendre un gobelet et boire l'eau qui coule à nos pieds. Et c'est très important, je pense, de conserver ce patrimoine-là excessivement important pour nous.

1255 Il y a des activités aussi qui comportent, dans l'ensemble de ces bassins-là, des risques, on le sait, vous le mentionnez, que ce soit l'épandage, la sédimentation etc. On sait que les différents dangers, pour nous, qu'on identifie, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, la production hydroélectrique, l'agriculture, l'élevage intensif et la pisciculture, l'étalage urbain, la villégiature et le secteur industriel.

1260 Mais nous, on soutient que l'utilisation polyvalente des diverses ressources d'un milieu est possible et tout ça moyennant certaines conditions sans compromettre aussi les impératifs de conservation du saumon et de ses habitats.

1265 Et nous avons toujours fait valoir que le principe de développement durable doit se fonder sur la gestion intégrée de ces ressources et des divers usages dans le respect des décisions des collectivités locales.

1270 A cet égard, on tient à rappeler que quel que soit le projet d'intervention d'aménagement ou d'exploitation dans un bassin hydrographique d'une rivière, ça doit pas occasionner aucune perte nette, ce qu'on appelle "no net loss", de la ressource saumon ni de son habitat et de ses sites de reproduction.

Nous avons rappelé déjà et on profite de l'occasion aussi pour rappeler que nous sommes en faveur de la reconnaissance de la valeur patrimoniale naturelle des rivières aux caractéristiques remarquables, au Québec, d'un réseau de rivières du patrimoine. Je vous

1275 rappelle qu'il y avait cent dix-sept (117) rivières à saumon et, par notre mission de conservation, on se doit de favoriser la pérennité et l'intégrité de tous les stocks de saumon atlantique présents au Québec et de leur habitat incluant la biodiversité.

1280 Nous voulons aussi souligner la contribution socio-économique de la pêche sportive du saumon qui est essentiel dans plusieurs régions du Québec. Et vous savez, je vous rappelais au départ que ces rivières-là sont situées surtout en périphérie, qu'on pense majoritairement Bas-Saint-Laurent, mais Gaspésie, bon nombre de rivières, un peu dans le Saguenay, Côte-Nord, Basse-Côte-Nord, Grand-Nord, mais principalement dans des régions en périphérie où une activité économique importante dépend de ces rivières, de cette activité de pêche sportive.

1285 On croit essentiel aussi d'implanter chez nous des modalités de gestion par bassin versant de la ressource eau. Et là-dessus, depuis plusieurs années, on s'est activé à développer des outils de conscientisation des riverains au moyen de la création de conseils de bassin et la signature de contrats de rivière.

1290 La Fédération a une petite expertise là-dessus, elle a déjà cinq (5) conseils de bassin dont elle a moussé la mise sur pied, trois (3) autres qui sont en démarche et la création de ces conseils de bassin là se font sur la volonté des gens. C'est pas du domaine législatif, c'est sur l'honneur, si on veut, des gens qui sont appelés à siéger là-dedans. Donc d'agir si on veut avant, non pas après.

1300 Et il y a des résultats très intéressants que nous connaissons de la part de certains conseils de bassin qui se sont formés là-dedans par cette préoccupation de ces ressources qui entourent en fait l'ensemble du bassin versant.

1305 Pas uniquement le saumon, parce que vous savez, comme on dit, les dangers de l'exploitation, que ce soit forestière, industrielle ou tout, qui peuvent altérer si on veut l'habitat, donc il est important que les intervenants du milieu, et ça vient aussi renchérir ce que je mentionnais tout à l'heure, l'importance que les collectivités locales soient impliquées dans la gestion d'un bassin comme tel.

1310 Donc, nous vous mentionnons qu'en conclusion que pour nous aussi, la situation générale du saumon atlantique demeure toujours préoccupante; vous savez quand on parle de la mer, on parle de cette grande boîte noire et heureusement au Québec, nous sommes probablement le seul endroit, en tout cas en Amérique du Nord, pour le saumon atlantique, où on connaît des stocks assez stables, même avec une certaine augmentation parce qu'on a développé aussi, on a ramené dans plusieurs rivières du Québec le saumon atlantique par des interventions qui ont été faites dans ce cadre-là.

1315 Et nous ne voulons pas ménager d'efforts aussi pour que la cohabitation et que la concertation de tout ça, ça se fasse en partenariat avec tous les intervenants d'un bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Alors, merci monsieur Tremblay.

C'est intéressant d'avoir quelqu'un qui fait la distinction entre le bien public et le bien du domaine public, dites-moi pas qu'il va y avoir enfin quelqu'un qui va nous éclairer là-dessus!

1325 Mais revenons - je poserai pas la question - revenons à un point que vous avez soulevé, qui est votre partenariat avec les communautés locales. Et ce que je voudrais vous soulever, c'est que des gens sont venus nous voir et sont venus se plaindre des conflits d'utilisation des cours d'eau entre, par exemple, les kayakistes et les gens du saumon et que ça fait que le partage des plans d'eau est pas toujours facile et qu'il y a des tensions d'usagers.

1330 J'aimerais vous entendre là-dessus.

PAR M. VICTOR TREMBLAY:

1335 Il est certain qu'il y a plusieurs usages dans un cours d'eau, et c'est pour ça, ça va m'amener à vous mentionner, vous savez, quand il y a plusieurs usagers d'une ressource, c'est la rivière, si ces différents usagers là ne s'assoient pas autour de la même table pour parler de cohabitation, il y aura toujours ce genre de problèmes là.

Et on aura toujours l'obligation, si vous voulez, de s'entendre sur l'utilisation de ça.

1340 On est souvent interpellé, la Fédération, dans ce genre de problématique là, mais vous savez, c'est très souvent une problématique locale et très souvent des gens qui, pour toutes sortes de bonnes raisons, oublient probablement de s'asseoir autour de la même table et de régler ces problématiques-là.

1345 Est-ce que ça prend toujours des lois puis des règlements, moi je le pense pas comme tel pour régler ce cas de situation de cohabitation aux différents usages. Mais il est clair que ça existe, ça existe pas partout, il y a des endroits qu'on a appris à cohabiter, il y a des endroits où on doit apprendre à cohabiter.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1350 Expliquez-nous donc, selon vous, comment vous voyez l'application du principe d'aucune perte nette. Parce que certains groupes écologistes nous ont expliqué qu'un aménagement par exemple hydroélectrique, par ses effets sur la turbidité, sur le pH de l'eau des fois, sur la température de l'eau, même s'il y avait une compensation d'habitat, le bilan à moyen terme était toujours négatif.

PAR M. VICTOR TREMBLAY:

1365 Je vais vous répondre par, je pourrais vous répondre par plusieurs exemples, je vais utiliser un exemple qui me vient la première à l'esprit, la rivière Rimouski, de cohabitation où il y a eu développement d'une mini-centrale, il y avait déjà un barrage qu'ils appelaient la Pulpe et il y a eu un projet, il y a quelques années, d'un développement d'une mini-centrale, Boralex, et qui s'est impliqué dans le développement aussi de la ressource faunique, saumon, où cette centrale-là, cette mini-centrale, cette compagnie-là investit pour coloniser tout ce qui est le haut, tout ce qui est en amont, O.K., du barrage, là où il y avait pas aucune colonisation du saumon atlantique. C'est ce que j'appelle un exemple de cohabitation, dans ce cadre-là.

1370 Et on pourrait référer aussi à ce qu'on a déposé aussi comme position, la Fédération, au niveau - on en fait d'ailleurs allusion là-dedans - au niveau des mini-centrales, le développement, en tout cas ce qui s'est fait ce printemps, dans le mémoire qu'on a présenté.

1375 Parce que vous savez, les grands barrages se font surtout dans les endroits éloignés, très peu habités, et ce genre de petits ouvrages électriques là se fait dans des bassins, là où il y a des bassins de population, pour toutes sortes de bonnes raisons, on le comprend aussi, les transports et l'utilisation de l'électricité, les coûts.

1380 Mais il est possible, et nous sommes convaincus, nous le disons aussi là-dedans, que cette cohabitation-là est possible mais aucune perte nette, c'est possible aussi, mais il faut que les intervenants y mettent du sien.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1385 Ça prend de la vigilance!

Est-ce qu'idéalement les cent dix-sept (117) rivières à saumon devraient être déclarées rivières du patrimoine?

PAR M. VICTOR TREMBLAY:

Bien, si on veut être vorace, je vous dis oui. Mais écoutez, je pense pas que, ça serait difficile pour moi de vous répondre d'une façon catégorique, oui l'ensemble des cent dix-sept (117) rivières à saumon du Québec; parce qu'il y a déjà des cohabitations, il y a déjà, sur plusieurs de ces rivières-là, de multiples usages.

Mais il est important, pour plusieurs rivières du Québec, je pense, de faire partie d'un réseau de rivières du patrimoine.

1400 Déjà ça, ce serait un grand débat et ce serait même une commission spéciale, je pense, que si on voulait parler de rivières du patrimoine et quels en seraient les critères pour être reconnue rivière du patrimoine.

1405 Mais vous savez, les stocks de saumon atlantique, cette particularité, ça je pourrais laisser ça à mon collègue Pierre-Michel, là, mais toute la dynamique biologique, c'est assez spécial, le saumon qui remonte dans sa propre rivière se reproduire etc., c'est important.

1410 Et vous savez le Québec est regardé sur la scène internationale. La Fédération participe à l'organisation de conservation du saumon de l'Atlantique nord, il y a un représentant de la Fédération qui siège à titre d'observateur, parce qu'on est un organisme sans but lucratif, et par son mode de gestion de la ressource saumon au Québec, l'ensemble de la scène internationale nous regarde.

1415 Vous savez, les endroits où on capture encore et on garde de grands saumons, il n'en reste pas beaucoup. En Amérique du Nord, nous sommes les derniers.

1420 Et la preuve a été faite par cette gestion, bassin par bassin, rivière par rivière, que nous pouvons suivre nos populations et permettre la capture de grands saumons dans certaines rivières, entre autres.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1425 Hier, monsieur Tremblay, un organisme dédié à la protection et à la décontamination d'un tronçon de dix-huit (18) kilomètres sur la rivière Nicolet a abordé devant nous la nécessité, je le mets entre guillemets, d'une sorte de code d'éthique de la part des pêcheurs sportifs. Eux, ils abordaient le fait qu'il y a par exemple de nouvelles espèces, parce que les pêcheurs se servent de poissons d'espèces comme appâts et ça vient brouiller les cartes au niveau de l'ensemble des espèces présentes dans le cours d'eau.

1430 Et la semaine dernière, un mémoire déposé sur la Côte-Nord, et probablement qu'ils travaillent avec vous au niveau du CIRSA, c'est-à-dire la ZEC Matimec, qui entre autres a tout le réseau de la rivière Sainte-Marguerite, abordait la pollution par les moteurs à deux temps et tout ça.

1435 J'aimerais vous entendre là-dessus, parce que vous représentez les intérêts de douze mille (12 000) pêcheurs sportifs, dites-vous. Ce code d'éthique, je le mets toujours entre guillemets, comment vous apparaît-il? C'est une nécessité ou si tout simplement on doit s'attendre à de la bonne volonté?

1440

PAR M. VICTOR TREMBLAY:

1445 Il existe, madame Gallichan, plusieurs corporations gestionnaires de rivières qui ont des codes d'éthique. Et vous savez, votre question pourrait faire un parallèle avec celle de monsieur Genest tout à l'heure sur la cohabitation de différents usages, O.K.

1450 Et les pêcheurs ont un code d'éthique, je vous rappellerai que la pêche au saumon, ça se fait presque exclusivement à la mouche, je vous dis presque exclusivement parce qu'il y a une petite exception dans l'embouchure d'une rivière, mais c'est une pêche sportive, c'est à la mouche.

1455 Les codes d'éthique se situent beaucoup plus au niveau par exemple de la rotation dans une fausse s'il y a plusieurs pêcheurs, O.K., si vous avez pris un saumon vous vous retirez, vous laissez la place à d'autres ou des choses de même.

1460 Mais le code d'éthique est important parce qu'il y a aussi des pêcheurs non résidents qui viennent et qui sont pas habitués à ces habitudes-là, et pour une bonne majorité de rivières au Québec où on fait la pêche sportive au saumon, il y a un code d'éthique, mais c'est un code - écoutez, il y a aucune dimension juridique dans ce code d'éthique là, autre chose que vous avez pas le droit de capturer plus qu'un grand saumon, ça c'est de la réglementation, mais sur le code d'éthique, encore une fois, c'est toujours sur l'honneur.

1465 Mais vous savez, la clientèle en général des pêcheurs sportifs au saumon, c'est une clientèle de gens qui comprennent assez bien qu'il y a une cohabitation à faire avec d'autres collègues pêcheurs.

1470 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Donc il faudrait laisser ça à ceux qui pêchent la truite seulement!

1475 **PAR M. VICTOR TREMBLAY:**

Non pas uniquement, mais là où il y a cohabitation.

1480 Vous savez, je pourrais vous donner en exemple aussi sur la rivière Saint-Jean du Saguenay, un exemple de conseil de bassin où je vous ai dit qu'il y a eu une concertation du milieu sur le développement des tributaires, parce qu'il y avait des amateurs de pêche à la truite dans le bassin de la rivière Saint-Jean Saguenay et des amateurs de pêche au saumon.

1485 Mais ensemble, les communautés puis les différents intérêts ont décidé que dans tels et tels tributaires, on allait faire le développement de la truite et dans d'autres tributaires de la rivière Saint-Jean, on allait faire le développement du saumon.

Donc c'est une entente, il y a rien de légal là-dedans dans le sens il y a rien qui a imposé ça, mais la concertation des intervenants du milieu a fait en sorte qu'ils se sont entendus à développer de cette façon.

1490 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que la pêche sans prélèvement est le geste le plus noble pour un saumonier?

PAR M. VICTOR TREMBLAY:

1495

J'ai mal saisi.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1500

Est-ce que la pêche sans prélèvement est le geste le plus noble dans l'éthique du saumonier?

PAR M. VICTOR TREMBLAY:

1505

Bien de plus en plus, écoutez, c'est un geste très noble, on dit que dans l'expression anglaise "the catch and release". Mais vous savez, au Québec, les pêcheurs québécois ont encore beaucoup l'habitude de garder leur grand saumon.

1510

Dans la communauté autochtone, c'est la même affaire; quand on va à la pêche, on capture un poisson, c'est pour le garder, c'est pour le manger.

1515

Il y a quand même de plus en plus d'adeptes qui acceptent la gracion des grands saumons pour la reproduction, parce qu'il y a des gens qui vont aller dans des secteurs où ils ont pas le droit de garder les grands saumons. O.K.

1520

Donc c'est de plus en plus, je vous dis, à la mode et de plus en plus, par exemple, si on pense à la clientèle américaine ou la clientèle de non-résidents aussi, à l'extérieur du Québec, c'est de plus en plus à la mode.

PAR M. STÉPHANE AUDY:

1525

Et je me permettrais d'ajouter, simplement, sur une base volontaire. Il y a des secteurs de rivière où c'est obligatoire de remettre des grands saumons ou des territoires, mais sur une base volontaire, dépendamment de notre conscience sociale, plusieurs le font, là. Mais on n'est pas rendu à l'obliger systématiquement.

1530

La question c'était, est-ce que c'est le plus haut geste face à ce poisson noble, peut-être, que de le remettre à l'eau. Et les clientèles de l'extérieur du Québec favorisent, pour diverses raisons la remise à l'eau, ne serait-ce que pour le retour du poisson dans leur pays, c'est pas si simple que ça en a l'air, là, alors beaucoup de clientèle étrangère pratique la remise à l'eau pour cette raison-là mais sur une base volontaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535

Je reviens donc sur la petite incise que j'avais ouverte au début, parlez-moi donc de la distinction entre le bien public et le bien du domaine public.

PAR M. STÉPHANE AUDY:

1540 En fait, monsieur Beauchamp, je crois que le terme le plus juste était un bien du domaine public; il me semble manquer peut-être dans le texte le mot "domaine", pour être plus puriste en terme légal.

1545 Il y a pas de nuance comme telle, c'est plutôt une précision pour être juste dans la terminologie, là. Je pense qu'on parle de bien du domaine public par opposition au bien du domaine privé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Très bien.

PAR M. STÉPHANE AUDY:

1555 Je sais pas si vous voulez m'entendre sur ce que c'est les biens du domaine public, mais essentiellement, ce que je dirais là-dessus, c'est que...

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 C'est parce qu'il y a deux (2) concepts qui sont constamment utilisés, il y a la res communis qui est la chose commune et il y a de temps en temps, ce qu'on nous dit, un bien public ou un bien patrimonial et souvent les gens les utilisent d'une manière synonymale, alors qu'il y a quand même des distinctions entre les concepts.

PAR M. STÉPHANE AUDY:

1565 Il y a des nuances juridiques importantes entre la notion de domaine et entre la notion de patrimoine, c'est exact, monsieur Beauchamp.

1570 Vous voulez m'entendre sur ces nuances-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Aussi, brièvement.

PAR M. STÉPHANE AUDY:

Oui. Bien écoutez, la notion, j'avais pris quelques notes au cas où, mais la notion de domaine public couvre tous les biens quels qu'ils soient, c'est un concept objectif par rapport à

1580 un bien. Tous les biens qui sont susceptibles d'appropriation peuvent donc faire l'objet d'un domaine.

Nous, notre prétention, on suggère que l'eau étant un milieu de vie, ne devrait pas être à la base susceptible d'appropriation.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc y compris l'eau souterraine?

1590 **PAR M. STÉPHANE AUDY:**

Bien ultimement; maintenant, c'est pas l'objet de notre mémoire, je suis pas un spécialiste des eaux souterraines, mais je pense qu'on peut faire ce raisonnement-là, oui.

1595 Et la notion de domaine se traduit par un lien de droit qui unit un bien à une personne, et le lien le plus fort est le droit de propriété, où quelqu'un dispose en pleine propriété d'un actif et peut en disposer comme il veut, sans donner des cours de latin et de droit, là, il y a l'usus, le fructus et l'abusus, des notions que vous connaissez probablement. Alors c'est des démembrements de ce droit-là.

1600 Ce qu'on suggère, c'est que l'État devrait être la personne qui, en haut de tout ça, est propriétaire et délègue certains pouvoirs ou certains droits. Mais on suggère que ça ne devrait pas être un bien susceptible d'appropriation.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. STÉPHANE AUDY:

1610 Je sais pas si ça suffit, je peux continuer là-dessus.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça suffit là-dessus, on se donnera rendez-vous à la prochaine audience pour poursuivre la connaissance du droit dans ce domaine-là.

1620 Alors, monsieur Tremblay, monsieur Fontaine, monsieur Audy, merci beaucoup et bonne chance à vous.

PAR M. STÉPHANE AUDY:

1625 Merci de nous avoir entendus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 Je vous en prie.

LA SOCIÉTÉ DES GENS DE BAIGNADE

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors, j'invite maintenant la Société des gens de baignade.

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1640 Donc on va enchaîner sur des questions juridiques, ça s'est terminé sur des questions juridiques!

1645 Je me présente tout d'abord, mon nom est Stéphane Bouchard, je suis membre de la Société des gens de baignade, et je suis accompagné de monsieur Louis Campagna qui est le secrétaire-trésorier de cette même société.

1650 Société qui est un organisme sans but lucratif fondée en 96 dont le but est la mise en valeur et la promotion des accès publics aux plans d'eau. Son principal projet, pour l'instant, est la reconversion du Bassin Louise en station balnéaire publique, à usage public.

1655 On peut dire que l'existence même de la Société des gens de baignade est un symptôme du problème dont on voudrait vous faire part aujourd'hui, qu'on voudrait porter à l'attention de la Commission. Le problème c'est, évidemment, l'accès public à l'eau parce qu'on pourrait se demander pourquoi devrait-il y avoir des sociétés pour promouvoir l'accès public à l'eau tellement la chose devrait être évidente.

1660 Donc le problème est le suivant: Depuis environ deux (2) décennies, les Québécois ont consacré des sommes importantes, on parle de milliards, à l'assainissement des eaux soit dans le PAEQ et le plan d'action Saint-Laurent Vision 2000.

1665 Ces efforts commencent à porter fruit. L'eau du Saint-Laurent, par exemple, commence à se prêter à nouveau à la pratique d'activités récréatives qui impliquent un contact direct avec l'eau, pensons à la baignade.

Or, il est évident que la pratique d'activités récréatives sur ou dans l'eau nécessite l'accessibilité physique à ce plan d'eau, et non pas simplement visuelle comme un belvédère,

les Plaines d'Abraham, on pourrait dire que j'ai accès au fleuve Saint-Laurent de manière visuelle.

1670

Et les accès publics sont nettement déficients dans les zones urbanisées, c'est-à-dire précisément là où la densité de population est la plus forte. Et il suffit que les rives soient occupées privativement de manière intense pour bloquer finalement l'accès à l'eau à tous les autres citoyens.

1675

Et si on prend le cas du Saint-Laurent en particulier, faut voir que les deux tiers (2/3) des habitants du Québec habitent dans une zone, une bande riveraine de dix (10) kilomètres. Et il y a rien qui nous permet de croire que ça va changer dans les prochaines décennies et le prochain siècle ou deux (2) siècles ou mettons-en!

1680

Or, si on fait rien, la plus grande partie du littoral sera occupée de manière privative, ça sera un peu comme la côte du sud, ici, où on se promène, on veut avoir accès au fleuve et on se butte à des propriétés privées etc. etc., des pancartes nous disant qu'on n'a pas d'affaire là, finalement, à moins d'avoir un hélicoptère. Et quand on a un hélicoptère, d'habitude on a une maison sur le bord de l'eau.

1685

D'où vient le problème? Deux choses pour nous, du fait que le droit québécois ne contient rien qui pourrait garantir l'accessibilité du public aux plans d'eau et d'une pratique gouvernementale, l'attribution de baux de grève sur le domaine hydrique public.

1690

Donc le premier point, lacune du droit québécois. Ça pourrait être assez court dans la mesure où il y a rien, il y a pas rien qui vient garantir l'accessibilité publique. Pourtant on pourrait dire que l'article 920 du Code civil vient dire:

1695

"Toute personne peut circuler sur les cours d'eau et les lacs du Québec"

Sauf qu'il y a des restrictions importantes:

"À condition d'y accéder légalement."

1700

Or, comme je le disais, le propriétaire riverain, lui, bien lui il peut légalement empêcher tous les autres d'avoir accès, de passer sur sa propriété.

Et:

1705

"À condition de ne pas prendre pied sur les berges."

Donc encore là, on parle dans certains cas de conditions qui rendent le droit carrément inopérant.

1710

Cette situation, qui est grosse de conflits dans l'avenir, la situation est grave aujourd'hui mais ça risque de s'empirer, était déjà dénoncée il y a vingt (20) ans par la Commission Legendre, qui s'intéressait aux problèmes juridiques de l'eau; et on y lisait, la Commission y allait d'une très forte recommandation en disant:

1715

"Que l'accès aux étendues d'eau faisant partie du domaine public soit proclamé comme un droit fondamental que tout citoyen peut exercer sur les propriétés de l'État en conformité avec les normes d'affectation des cours d'eau et des lacs."

1720

C'était une recommandation de la Commission Legendre, laquelle recommandation n'a pas été suivie.

1725

Deuxième point, l'attribution des baux de grève. C'est une pratique gouvernementale, c'est-à-dire que le ministère de l'Environnement peut louer finalement un lot de grève à un propriétaire riverain, moyennant une somme modique, pour, entre autres, pour une utilisation privée. Par exemple pour se garantir l'utilisation privative d'une plage.

1730

Dans certains coins, ça a des effets désastreux sur l'accessibilité publique dans la mesure où ça empêche la mise sur pied d'aménagements riverains qui profiteraient à l'ensemble de la population.

1735

Donc, il résulte de cette accessibilité, de cette absence d'une garantie d'accessibilité et de cette pratique gouvernementale de concession de baux de grève que les citoyens ont, en théorie, un droit, un droit d'accès, une jouissance qu'ils peuvent difficilement exercer en pratique. Et surtout là où il y a le plus de gens, dans les zones déjà urbanisées.

1740

Et pourtant historiquement, ça a pas toujours été le cas; quand le Québec était la Nouvelle-France, disons, ils suivaient le droit au littoral français qui était beaucoup plus soucieux des droits publics.

1745

Il y avait l'ordonnance de la marine de 1681 qui s'appliquait et qui disait, qui déclarait inconstructible, non aedificandi, le littoral lui-même, pour des fins militaires, mais c'était conservé en France pour des fins d'utilités publics.

Et avant même ça, le Conseil souverain de la Nouvelle-France avait institué une servitude de passage de trente-six (36) pieds au-dessus de la ligne des plus hautes eaux, principalement pour le passage des charrettes et tout ça.

1750

Il s'est passé des choses dans l'histoire du Québec, en 1760, des choses qui ont fait en sorte que le droit au littoral français ne s'est pas appliqué et qu'on a changé de régime juridique et surtout que ce régime juridique là s'est orienté sur des intérêts commerciaux. De telle sorte qu'une telle servitude publique est disparue.

Tout ça pour dire qu'il y a des choses qui ont déjà existé dans ce sens.

- 1755 La situation du droit québécois apparaît d'autant plus déficiente lorsqu'on la compare à ce qui se fait ailleurs, notamment ce qui se fait en Europe.
- Dans les années soixante, le littoral a acquis un statut juridique dans les pays européens et c'est dans cette foulée-là que la plupart des pays européens, du moins de l'Europe de l'Ouest, 1760 se sont donné des lois strictes visant à garantir l'accessibilité du public au littoral.
- Par exemple le cas de la France. En 1976, le législateur a institué une servitude de passage de trois (3) mètres sur l'ensemble des propriétés riveraines. Ça, ça veut dire que même si j'ai une maison, une propriété privée, et bien, le public a le droit de passer sur une bande de 1765 trois (3) mètres sur mon terrain.
- Et en 86, le législateur a permis la création de passages transversaux. Parce qu'encore là, ça pourrait être le même problème, c'est bien beau avoir une servitude longitudinale mais encore faut-il se rendre au littoral. Donc en France, on permet, moyennant compensation, de créer une servitude sur une propriété privée.
- Et ce caractère public est gratuit en France, s'applique même aux concessions de plage. Sur une plaque exploitée commercialement, il est possible pour un citoyen de se présenter là, 1770 sur une bande - on dit significative - de se présenter là, de s'asseoir, de déposer sa serviette et de se baigner sans rien payer.
- Ce genre de mesure n'existe pas seulement en France mais en Suède, au Danemark, en Italie et en Espagne.
- Et au-delà de la question de l'accessibilité, ces pays se sont également assurés de 1780 conserver le caractère public du littoral en le déclarant inconstructible sur une bande qui varie, selon les pays, de cent (100) mètres à mille (1000) mètres.
- En France - bien là, on parle évidemment des nouvelles constructions, il est pas question 1785 de démolir ce qui est déjà fait - en France par exemple, les seules nouvelles constructions permises sont celles qui nécessitent la présence immédiate de l'eau, pour la pêche, une cabane de plage ou encore des installations pour l'aquaculture.
- Ici au Québec, on construit des garages et des condos sans problème sur cette bande-là, 1790 bande qui est protégée ailleurs.
- En conclusion, les plans d'eau navigables et flottables sont de propriété publique, mais l'accès en est limité au seul propriétaire dans de nombreux cas. On peut donc dire que le Québec accuse un retard considérable en matière de protection des accès publics.
- Or, justement, des citoyens qui utilisent certaines ressources seront plus enclins à 1795 préserver celles-ci, à être alarmés lorsque la qualité environnementale de ces mêmes ressources sera mise en danger.

1800 On peut dire aussi que le littoral, un littoral ouvert, public est un attrait touristique important. Aux États-Unis par exemple, les états côtiers reçoivent quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des revenus liés au tourisme.

1805 Et, évidemment, on pourrait dire qu'on n'habitera pas réellement un territoire lorsqu'on n'y aura pas accès, réellement accès.

Alors on recommande donc, dans le travail d'élaboration d'une future politique de l'eau:

1810 Que soit mis sur pied un groupe de travail dont le mandat général sera de dresser un portrait clair de l'accessibilité aux plans d'eau du Québec; de proposer des améliorations législatives; et de profiter de la création d'un organisme permanent de préservation et de gestion des rivages et littoraux du Québec dans l'intérêt de la majorité de la population; lequel organisme pourrait s'apparenter à ce qui se fait dans d'autres pays, en France par exemple.

1815 Et deuxième chose:

Que soit complètement revue la politique de location de lots de grève, cela à partir du principe selon lequel désormais seule l'utilité publique justifie l'attribution de tels lots. En d'autres termes, il faudrait prouver que le public en sera favorisé.

1820 Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1825 Merci, c'est très clair et très bien démontré comme point de vue, comme position.

1830 L'impression que j'ai eue, moi, à propos du rapport Legendre, c'est qu'un de ses fruits avait été le déclubage des clubs de pêche; que sa préoccupation de l'accès était ça, mais vous avez parfaitement raison de dire que dans la mesure où un certain nombre de cours d'eau, qu'on avait rayés de notre tête mentalement, parce qu'ils étaient si pollués que ça en valait pas la peine, que maintenant qu'ils redeviennent dépollués, le goût d'y avoir accès revient. Ça, ça me semble évident.

1835 Vous proposez donc l'abolition du bail, de la pratique des baux ou à peu près, et vous proposez qu'il y ait un accès au moins sur les terres publiques.

1840 Est-ce que vous allez par exemple dans le sens d'une obligation faite aux municipalités que là où il y a un plan d'eau, que ce soit un lac ou une rivière, que les municipalités aient le devoir d'assurer l'accès du public à ce cours d'eau, à ce plan d'eau?

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1845 Idéalement oui; évidemment, nous ne sommes pas des spécialistes des affaires municipales. Cette politique d'accessibilité là pourrait par exemple devoir être mise en pratique dans les schémas d'aménagement ou dans les plans d'urbanisme. Mais là, contraindre justement les municipalités ou les MRC à garantir l'accessibilité.

1850 Il faudrait que ça se fasse, bon je sais que la discussion a roulé tout à l'heure sur des questions de centralisation et tout ça, est-ce que ça doit être centralisé, il nous semble qu'effectivement, oui, ça devrait être centralisé et ça devrait faire l'objet d'une loi de portée nationale et s'appliquer de manière contraignante.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Comme une espèce d'exigence à travers les schémas d'aménagement ou à travers les plans d'urbanisme, de dire maintenant, voici une directive et désormais, quand vous avez un plan d'eau, vous devez vous assurer que cela ensuite est...

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1860 Voilà, oui. Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 Madame Gallichan!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1870 Les détenteurs de ces baux, bien sûr, vont voir venir, soit par la discussion même que nous avons cet après-midi, etc., et vont jouer la carte du droit acquis.

1875 Est-ce que vous avez pensé à cet argument de leur part et bon, bien sûr, il y a le renouvellement au fur et à mesure des échéances, là, mais n'y a t-il pas certains baux, là, qui sont quasiment ad nauseam, qui sont presque intouchables?

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1880 Bien. je ne crois pas que pour les particuliers, ça soit le cas, je crois que c'est renouvelable, je voudrais pas - de toute façon, il s'agit de baux sur des terres qui sont du domaine public. En tant que tel, on peut pas parler de droit acquis, c'est l'État, qui représente la chose public, qui lui, finalement, dit à un individu, bien là pour un certain temps, tu pourras l'utiliser à certaines conditions.

1885 Alors on imagine très bien que dans ce même esprit de favoriser l'intérêt public, l'État peut dire, bien là, c'est dommage mais c'est fini. Et que, bon c'est ça, il faut - évidemment la

personne qui détient ce bail-là n'en sera pas très ravie. Mais on considère que l'intérêt public doit primer sur l'intérêt privé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Alors comme on peut mettre fin à une pratique maintenant et progressivement, au fur et à mesure que tous les baux viennent à échéance, ils sont pas renouvelés, alors...

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1895

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Ou mettre des clauses à l'intérieur des baux qui va faire qu'un accès public est rendu possible.

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1905

Oui, quoi que ça relève aujourd'hui, je crois, du Code civil, sur le chapitre de la location; alors c'est comme quand on loue un appartement. Quand on loue un appartement, on peut empêcher quiconque d'y entrer.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1910

Les compensations pour les accès transversaux en France, est-ce qu'elles sont payées par l'État, à votre connaissance?

1915

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

Je peux pas, j'en suis pas certain, je crois que oui, par l'État oui, mais par quelle instance étatique, ça je ne pourrais pas vous le dire.

1920

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais c'est pas chaque usager qui paie un droit de passage?

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1925

Non, non, non, c'est par l'État; quant à savoir si c'est les communes ou l'État central, ça j'ai pas d'information là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1930

D'accord.

1935

Les accès le long du fleuve, voyez-vous, notre Commission voyage, on fait le tour du Québec, la semaine passée on était à Baie-Comeau et devant notre hôtel il y a une immense plage aménagée et il faisait trop froid pour se baigner, mais durant l'été, manifestement, c'est utilisé par des baigneurs, par ailleurs hier nous étions à Trois-Rivières, et il existe une plage à partir de Pointe-du-Lac, là, de l'Auberge du lac Saint-Pierre, qui a environ sept (7) kilomètres, qui n'est plus utilisée.

1940

Alors c'est pour ça que je vous pose la question sur le lien entre la qualité de l'eau et l'usage ou l'intérêt pour l'usage, et les aménagements. Et est-ce que dans les endroits où il y a un réel potentiel ou un réel intérêt, est-ce que la demande populaire est pas assez déterminante pour inciter les autorités publiques à organiser des accès à des plages d'aménagement?

1945

Parce qu'au lac Saint-Pierre, l'eau est contaminée, les gens sont pas intéressés à se baigner et à Baie-Comeau, l'eau est d'excellente qualité, donc il y a déjà des accès.

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1950

Oui, mais on parle pas uniquement de la baignade, il peut s'agir d'autres activités, simplement se promener sur le bord du Saint-Laurent mais il faut...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1955

Ça c'est plus facile, quand on met pas le pied à l'eau...

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

1960

Il y a des endroits où c'est pas évident, il y a des endroits où c'est pas évident. Quand vous avez une série de chalets ou une série de maisons, c'est pas évident d'aller cogner à la porte et demander à la personne, excusez-moi, j'aimerais ça passer sur votre terrain pour aller me promener sur le rivage.

1965

Et là, où se termine le rivage, où se termine la propriété publique, où commence son terrain, bon, je pense qu'il y a déjà des problèmes là-dessus, mais il faut absolument, à cet égard-là, penser à long terme. Pas nécessairement parce que l'eau est contaminée maintenant dans la région de Trois-Rivières. Il faut que le littoral demeure public.

1970

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

| | |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Non, mais qu'est-ce que vous pensez de l'équation, si le potentiel est assez fort, si l'eau est intéressante, les pressions populaires vont être assez fortes pour forcer les autorités à aménager des accès. |
| 1975 | PAR M. STÉPHANE BOUCHARD: Ah, vous voulez dire en l'absence d'une législation à cet effet? |
| 1980 | PAR LE COMMISSAIRE GENEST: Oui. |
| 1985 | PAR M. STÉPHANE BOUCHARD: Souvent, en tout cas je ne veux pas blâmer personne ni faire de procès d'intention, mais les intérêts économiques trouvent une oreille attentive aux yeux de certains élus municipaux qui, bon, vont peut-être favoriser certains projets qui sont contraires à l'accessibilité publique, là. |
| 1990 | PAR LE COMMISSAIRE GENEST: D'accord. |
| 1995 | PAR M. STÉPHANE BOUCHARD: Alors de laisser ça à une courroie de transmission politique, dans le sens où il y aurait des pressions des citoyens, les élus répondraient à ces pressions-là... |
| 2000 | PAR LE COMMISSAIRE GENEST: Vous avez pas confiance dans le mouvement naturel des citoyens? |
| 2005 | PAR M. LOUIS CAMPAGNA: Moi, la Société des gens de baignade, on travaille évidemment le volet législatif, on travaille aussi le volet éducation publique. Si on veut travailler sur le côté de la psychologie populaire, c'est-à-dire qu'après près de trois cents (300) ans en fait d'état colonial, bien nous, on a jamais vraiment eu notre évolution, on n'a pas une forte tradition justement de prise en charge comme aux États-Unis par exemple du bien public. |
| 2010 | Ce qui fait en sorte qu'il est pas nécessairement évident que la population va tendre à aller chercher ces accès. D'autant plus s'il y a des obstacles d'intérêts autres que les intérêts publics. |
| 2015 | |

Donc le travail que l'on fait à la Société des gens de baignade, en plus d'être un travail de défrichage législatif, c'est aussi un travail d'éducation populaire.

2020 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais en parlant de projet, expliquez-nous donc pourquoi vous avez choisi de transformer le Bassin Louise en station balnéaire, dans la mesure où la situation actuelle semble assez loin d'une station balnéaire et que, bon, le long du Saint-Laurent, par exemple dans le secteur de l'ancienne plage des Foulons, les réservoirs étant disparus, les sols étant décontaminés, naturellement ça aurait été, j'imagine, des plages à favoriser, pourquoi le Bassin Louise?

2025 **PAR M. LOUIS CAMPAGNA:**

2030 Oui, excellente question, merci. Le travail que l'on fait, on applique le principe du penser globalement et agir localement.

Il y a plusieurs localités dans la région de Québec, dans la grande région de Québec qui sont aptes à devenir des lieux balnéaires de première qualité. Pourquoi le Bassin Louise? Il y a de multiples raisons qui prédisposent le Bassin Louise à devenir un endroit de baignade de première allure, en ce sens que c'est une vitrine extraordinaire, en plein devant la ville de Québec, membre du patrimoine mondial, ville de l'UNESCO.

2040 On a, à ce moment-là, possibilité de rentabiliser au niveau touristique, on a une densité de population très grande, il y a un mélange, si on veut - c'est sûr qu'on veut jamais admettre qu'au Québec il y a des classes, mais disons qu'il y a une très grande variété de niveaux de population, si on parle des quartiers Saint-Roch, Haute-Ville, Saint-Sacrement, Limoilou, etc.

2045 Et le Bassin Louise devient à ce moment-là un endroit à privilégier d'après notre société, afin de réaliser un projet concret qui deviendra un modèle pour d'autres développements dans la région.

2050 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

En tout cas, c'est très audacieux, bonne chance!.

2055 **PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:**

Mais est-ce que je peux me permettre ? Ce n'est pas le seul projet, j'ai parlé de principal projet, c'est-à-dire que le projet d'une plage publique à l'Anse-aux-Foulons est appuyé par la Société des gens de baignade et on a publiquement encouragé la création d'une plage au quai Paquet à Lévis. Donc c'est...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2060

Je voulais revenir sur l'accès, parce qu'il y a aussi des organismes publics qui gèrent le littoral, on pense au port de Québec, je me souviens bien de m'être fait arrêter par la police du port avec mon caméraman, là, parce que nous étions en train de tourner sur la plage à Sillery, ce qui m'a permis d'apprendre que le port de Québec avait des battures de Beauport jusque presque au pont de Québec la compétence là-dessus.

2065

Est-ce que là-dessus, comment voyez-vous que le Québec puisse intervenir dans un cas comme ça?

2070

Il faut reconnaître qu'il y a accès par exemple, il y a plusieurs accès aménagés présentement; mais dans d'autres cas où cela ne se produit pas, c'est-à-dire où il y a une compétence d'un organisme public et où il n'y a pas d'accès comme c'est le cas ici, il y a quelques accès dans le Vieux-Port entre autres.

2075

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

Mais pour l'instant, avec la situation politique que l'on connaît, il est évident que le Québec a peu de choses à dire au point de vue portuaire puisque c'est de compétence fédérale.

2080

Il s'agit pas pour nous, non plus, de faire en sorte qu'il n'y ait plus de port ou qu'il n'y ait plus de zone réservée à des fins portuaires ou encore à des fins de conservation écologique ou à d'autres fins, on peut parler d'aquaculture par exemple.

2085

Mais il est question de faire en sorte que, justement, que ces usages-là soient encore possible dans deux cents (200) ans et dans trois cents (300) ans. Et c'est très difficile de détruire des condos! Par exemple les terrasses du Vieux-Port ou les rives du Saint-Laurent à Lévis, il faut avoir tout un culot et toute une volonté politique pour arriver avec un "bulldozer".

2090

Alors que si évidemment, le littoral, et on parle de Québec, mais je veux dire on peut parler de la Gaspésie, on pourrait parler de la Côte-Nord, s'il est resté dans le domaine public, on peut à la suite de ça réfléchir sur l'utilisation de ce littoral-là.

Je sais pas si je réponds à la question?

2095

PAR M. LOUIS CAMPAGNA:

Si je peux me permettre, comme dernier commentaire, de souligner les propos de mon confrère, en ce sens que la Société des gens de baignade n'est pas entièrement, là, focalisée sur un projet et n'est pas contre les autres projets de développement dans la région.

2100

Les nombreux projets de développement balnéaire, que ce soit du Foulons, Beauport, rive sud et même Plage Jacques-Cartier, Cap Rouge, etc., sont autant de projets qui pourraient d'après la Société enrichir le patrimoine d'accès dans la région de Québec.

2105 Et la raison pour laquelle nous focalisons justement sur le bassin Louise, bien, j'en ai fait mention, c'est que ça devient un projet pilote, ça devient une vitrine pour ce que nous souhaitons réaliser, donc encore une fois penser globalement et agir localement. Merci

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Ça va messieurs, monsieur Bouchard, monsieur Campagna, merci beaucoup et bonne chance. Et j'espère qu'on ira se baigner dans vos ...

PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:

2115 J'espère qu'on vous verra à ce moment-là.

2120 **ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU
LAC SAINT-CHARLES**

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Alors j'invite maintenant l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles, s'il vous plaît.

2130 Bonjour madame, bonjour monsieur. Je sais pas si vous étiez au début de la rencontre de cet après-midi, oui? Alors donc, si vous pouvez nous faire un certain résumé de votre mémoire et ensuite on pourra vous poser quelques questions.

PAR Mme JULIE MILOT:

2135 Oui. Alors je vais d'abord commencer par nous présenter: Mon nom est Julie Milot, je suis aménagiste du territoire au sein de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles, l'APEL du lac Saint-Charles, et je suis accompagnée de François Morneau qui est géomorphologue et aussi membre du conseil d'administration de l'APEL.

2140 Alors puisque l'eau fait partie du patrimoine collectif d'une communauté, sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. L'usage de l'eau et les écosystèmes qui y sont associés appartiennent à tous.

2145 L'aménagement du territoire, tel qu'il est pratiqué actuellement en tient-il compte. Notre réflexion a porté sur la situation du lac Saint-Charles qui est la réserve d'eau potable de la ville de Québec qui dessert dix (10) villes de la CUQ incluant la ville de Québec, ainsi que la Cité universitaire.

2150 Donc en guise d'historique de l'état du lac par rapport aux interventions humaines, on sait qu'avant les années 1930 le lac Saint-Charles était un des attraits de la région de Québec. Il était en équilibre écologique, ainsi la faune aquatique y était abondante et l'eau était de bonne qualité comme en témoigne la présence de salmonidés et les bonnes parties de pêche de l'époque.

2155 De 1854 jusqu'aux années 1930, la ville de Québec puisait son eau potable dans la rivière Saint-Charles au niveau du chateau d'eau sans avoir effectué de modifications au lac. Il était donc toujours en équilibre écologique .

En 1934, il y a eu la construction du barrage à l'embouchure du lac Saint-Charles. Le lac a subi alors un déséquilibre écologique important. Les effets de la construction du barrage sur l'écosystème n'ont pas été pris en compte. Il y a donc eu modification de la forme du lac entraînant aussi un changement de la composition physico-chimique de l'eau par l'inondation de basses terres et de la végétation riveraine.

La submersion de la plaine riveraine a provoqué un déséquilibre important par l'augmentation de la superficie du lac par rapport à sa profondeur moyenne; on est passé d'un petit lac profond à une grande étendue d'eau peu profonde.

En conséquence on a observé un apport en terre organique par l'érosion des berges; un apport en matières organiques, c'est-à-dire en fertilisants, par l'inondation de marécages et de tourbières ce qui a causé une baisse graduelle de la quantité d'oxygène dissout disponible; on a aussi constaté la création d'endroits peu profonds favorables à la hausse de la température de l'eau et donc à l'accroissement de la flore aquatique.

La disproportion de la superficie de lac par rapport à sa profondeur l'a rendu ainsi plus vulnérable face aux apports polluants. Le renouvellement de son volume est en outre moins rapide, ce qui empêche une évacuation adéquate des polluants.

Suite à la construction du barrage, on s'intéresse davantage à la quantité d'eau brute qu'à sa qualité; que l'eau provienne d'un lac eutrophe est secondaire puisque la ville de Québec possède une usine de traitement suffisamment performante pour la rendre conforme aux normes de qualité actuelles.

Toutefois, les coûts de traitement sont de plus en plus élevés puisque la qualité de l'eau brute se dégrade et qu'elle nécessite de plus grandes quantités de produits chimiques pour son traitement afin de la rendre potable. Par conséquent, le risque à la santé publique peut devenir plus élevé.

Par ailleurs, une réglementation sévère protège le lac Saint-Charles de la pollution découlant des activités récrétouristiques; par exemple, bon il y a une interdiction d'embarcation motorisée, de baignade, etc.

Pourtant des lacs comme les lacs Fortin et Beauport, par exemple, ainsi que plus d'une vingtaine d'autres plans d'eau qui contribuent à la réserve d'eau potable de la ville de Québec, au même tire que le lac Saint-Charles, puisqu'ils font partie du bassin versant de la prise d'eau, donc ces lac-là ne sont nullement réglementés.

Donc les impacts d'une gestion incohérente sont considérables. Les usages sont gérés sur le lac et sur son pourtour mais la ville de Québec n'a pas les outils de gestion adéquats pour prendre en compte l'ensemble de son écosystème et de son bassin. Elle ne possède pas non plus les outils permettant de savoir si la quantité d'eau prélevée respecte la capacité du bassin à fournir de l'eau brute. Il y aurait ici intérêt à avoir, par exemple, une meilleure gestion de la quantité d'eau prélevée et de son utilisation, une meilleure gestion du marnage sur le lac, etc.

De plus, et de toute évidence, l'urbanisation du haut bassin du lac Saint-Charles ne tient par compte de la présence d'une réserve d'eau potable en aval. Ainsi des développements urbains et récrétouristiques se réalisent dans des milieux inadéquats pour l'aménagement et ont des impacts considérables sur la qualité de l'eau du lac.

Citons notamment des développements en montagne et sur le littoral impliquant le déboisement des collines et des rives, causant de l'érosion; présence de golfs sur des sols perméables; canalisation de fossés de drainage allant directement dans le lac Saint-Charles; fertilisation des gazons sur les rives; absence de surveillance des fosses septiques et des champs d'épuration; présence de dépôts à neiges usées, de sites d'enfouissement sanitaire et de cimetières d'autos à proximité des cours d'eau, etc.

Une mauvaise gestion du développement du bassin accentue donc la vulnérabilité de la réserve d'eau potable et de la flore et de la faune qui y vivent. Le lac est vulnérable d'un point de vue de quantité et aussi d'un point de vue de qualité.

D'un point de vue de quantité, à cause du déboisement et de l'imperméabilisation des surfaces qui causent l'augmentation du ruissellement donc la hausse des crues. Et par un prélèvement, d'autre part, excessif d'eau de surface et souterraine par la ville de Québec mais aussi par les intervenants du territoire du haut bassin qui cause des périodes d'étiage importantes en été.

Le lac est aussi vulnérable d'un point de vue de qualité par un apport en sédiments, en fertilisants, en produits chimiques, pesticides, herbicides, etc.; par l'augmentation de la température de l'eau, rappelons que le lac Saint-Charles est maintenant une grande étendue d'eau peu profonde qui est propice au réchauffement; par la baisse graduelle aussi de la quantité d'oxygène dissout dans l'eau menant à un déficit important en oxygène dissout, le tout causant l'eutrophisation accélérée de la réserve d'eau potable.

Ainsi nous constatons en général que la gestion de l'eau dans le bassin versant n'est pas prise en compte dans l'aménagement du territoire et ce, même si ce lac constitue une réserve d'eau potable approvisionnant une grande population.

- 2240 En bref, il faudrait reconnaître la nécessité pour un développement durable de restaurer et de mieux gérer les écosystèmes relatifs à l'eau en vue de la préservation d'un patrimoine écologique, c'est-à-dire de la biodiversité, des paysages naturels, etc.; en vue du maintien de la capacité d'auto-épuration naturelle qui est essentielle pour la reconquête de la qualité des eaux; en vue de la régulation des événements extrêmes que se soient les phénomènes de crues ou d'étiage; et en vue de la préservation d'un patrimoine économique, c'est une ressource en eau; et enfin, afin de garantir la satisfaction la plus large et la plus durable des usages multiples et diversifiés de l'eau.
- 2245 Donc en guise de recommandation, nous croyons qu'il faut revoir les pratiques de gestion du territoire en fonction de la présence de l'eau et des écosystèmes qui y sont associés afin de les préserver à une époque où la consommation de l'eau dans la région peut être qualifiée d'excessive par rapport à la consommation d'eau moyenne de la planète. Il faudrait donc penser à mieux l'utiliser.
- 2250 Il faut réfléchir aussi au fait que l'on vend de l'eau d'un bassin en y prélevant une quantité supérieure à ce qu'il semble être capable de fournir. La rivière Saint-Charles devient pratiquement à sec en période d'étiage.
- 2255 De plus, le critère eau, c'est-à-dire le respect de la qualité de l'eau et de sa quantité ainsi que de l'intégralité de son écosystème, donc le critère eau doit être considéré en priorité pour tout projet d'aménagement du territoire. Ainsi l'approche de gestion du territoire par bassin versant devrait prendre ici toute son importance.
- 2260 Pour ce faire, il faut avoir des outils de gestion, des règlements, des lois autant au niveau municipal, régional que provincial, pour la gestion patrimoniale de l'eau et des milieux aquatiques dans l'intérêt de tous les usagers et des populations.
- 2265 Pour faciliter la recherche d'un convergence des intérêts de tous les intervenants du territoire, il faut s'appuyer sur des principes d'une gestion concertée et solidaire qui veille à préserver au maximum les potentialités des écosystèmes, qui vise à rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et à minimiser les impacts des usages.
- 2270 Dans cette approche collective, bien sûr, la santé publique doit être considérée comme une priorité.
- 2275 Donc en conclusion, investir dans la préservation de la qualité de l'eau brute est essentiel puisqu'un tel investissement contribue à générer des économies dans le traitement de l'eau potable et à diminuer les risques à la santé publique. Pour ce faire, il faut développer la gestion concertée et solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques en s'appuyant sur une amélioration permanente de la connaissance, une information large du public, la mise en place de structures locales ou de modes de gestion adaptés à chaque situation.

2280 Passer d'une politique d'aménagement sectoriel à une politique de gestion concertée et solidaire doit être considéré comme un principe de base afin d'éviter que la situation qui est vécue présentement au lac Saint-Charles se reproduise ailleurs dans l'avenir.

Merci.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors, merci madame.

2290 Juste une phrase, j'ai pensé que c'était une coquille, mais vous l'avez répété, alors je voudrais bien vérifier avec vous. La deuxième de vos recommandations, vous dites:

"Il faut réfléchir au fait que l'on vend de l'eau d'un bassin."

2295 Moi, j'avais lu, j'ai dit, c'est sans doute une coquille, ça doit être que l'on prend de l'eau d'un bassin; est-ce que vous voulez bien dire vend ou prend?

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2300 Bien dans les faits, la ville de Québec prélève de l'eau et fournit de l'eau à des municipalités; et dans ce sens-là, elle vend l'eau.

AR LE PRÉSIDENT:

2305 Oui, oui, mais elle la vend sans profit, là.

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2310 Non, non. Bien en fait, elle doit revendre au coût de revient.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 Au prix coûtant.

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

Mais aussi, il y a une entreprise qui prélève de l'eau dans la nappe d'eau du lac Saint-Charles et elle, elle la vend en bouteille, son eau; là, elle la vend pour le vrai.

2320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K.

2325 **PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:**

Dans ce sens-là, c'est plus ou moins une coquille.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Oui, parce que le paragraphe se lit plutôt, le fait qu'on prend un bassin, on prend une masse importante.

2335

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

Oui, on prélève, on prélève, mais aussi on vend.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340

O.K. ça marche.

En page 7, et ailleurs dans votre document, vous parlez d'outils, de différents outils réglementaires, vous dites:

2345

"En l'absence d'outil réglementaire régional et-ou provincial en matière d'aménagement d'un territoire attenant à un plan d'eau approvisionnant une population en eau potable."

2350

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2355

Oui, vous savez, le haut bassin du lac Saint-Charles traverse, en fait le territoire c'est cinq (5) municipalités, c'est une MRC, c'est aussi une communauté urbaine. On n'est pas certain que tout ce beau monde là se parle.

2360

Alors les schémas, la réglementation, quand on la regarde à la pièce, elle est pas intégrée; c'est-à-dire que le schéma d'aménagement a de grosses lacunes si on regarde le critère eau, si on regarde par rapport à l'eau il en tient pas compte, parce que son territoire est tellement vaste, il couvre plusieurs bassins. Alors la réserve d'eau du lac Saint-Charles est pas prise en compte, d'une certaine façon. Parce que la réglementation, elle est générale.

2365

Par ailleurs, le schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et de la CUQ, ça a pas beaucoup de liens entre les deux. Alors encore là, la question de la réserve d'eau est pas prise en compte.

Donc l'outil, c'est sûr qu'il y a beaucoup de règlements, mais la réglementation, elle n'intègre pas d'une façon complète la préoccupation qu'on a pour l'eau.

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que votre reproche, actuellement, c'est l'absence ou l'insuffisance des outils ou le fait que la concertation n'est pas encore à point?

2375 **PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:**

Vraisemblablement, c'est la concertation qui est inexistante.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Qui est encore déficiente.

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2385 Et nous, on pense qu'il faut vraiment mettre autour de la table toutes les municipalités, les principaux acteurs, les autorités.

Il faut dire que la réserve d'eau de la région de Québec, parce que c'est quand même ça qu'il est question, dans dix (10) ans, qu'est-ce qui va en rester de cette réserve d'eau là, au rythme où on déboise les forêts du haut bassin, où on développe des golfs, et tout et tout!

C'est une préoccupation qui est sérieuse.

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On développe des golfs?

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2400 Bien oui, on développe des golfs. Il y a un trente-six (36) trous à Stoneham, on a un beau dix-huit (18) trous au lac Saint-Charles, tout près du lac Saint-Charles. Et vous savez, c'est très à la mode les golfs!

2405 Mais il y a aussi des développements de ski, il y a tout le développement des municipalités dans le haut, des développements en montagne; alors on assèche les montagnes de cette façon-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

Et donc la problématique de l'eau potable de la CUQ n'est pas intégrée dans l'ensemble du développement de...

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2415

Nous, on croit que non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

O.k.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2425

Vous mentionnez qu'on s'intéresse plus à l'approvisionnement en eau qu'à la qualité de l'écosystème, puis que l'eau provienne d'un lac eutrophe est secondaire.

2430

Est-ce que - c'est dans une page où vous avez un certain nombre de constats relativement serrés au plan scientifique - est-ce que ça, cette affirmation-là, c'est une opinion générale de votre groupe sur la gestion par la ville de Québec ou c'est un constat basé sur des faits et des données?

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2435

L'Association de protection du lac Saint-Charles a fait, au cours des années, a fait faire des études par des universitaires, dans le cadre de maîtrise, et on a eu la chance d'avoir dans le fond deux (2) analyses sur dix (10) ans, il y en a une qui a été faite il y a une dizaine d'années et il y a un étudiant de maîtrise qui a déposé, l'année dernière, une autre maîtrise, qui permet de faire un constat sur l'évolution accélérée de la dégradation du lac, l'eutrophisation du lac.

2440

Le lac Saint-Charles, sur une échelle de dix (10), si on prend un lac très très jeune, oligotrophe profond, eau cristalline et tout, c'est oligotrophe, et un lac eutrophe, on met ça sur une échelle de dix (10), le lac Saint-Charles est autour de huit point cinq (8,5) actuellement. Et ça évolue très rapidement. On est passé, en quelques années, de six (6) à huit point cinq (8,5), c'est très très rapide, on fait vieillir le lac très rapidement, prématurément. Et donc, c'est fondé.

2445

Le ministère de l'Environnement suit la chose aussi, on est en pourparlers avec le ministère de l'Environnement pour peaufiner les analyses de cette évolution-là. Mais on se dit, oui il y a les analyses pour pouvoir suivre les choses, mais on pense que l'accélération est telle que quand on va faire le vrai constat, et que tout le monde va s'être entendu sur le résultat, il va peut-être être trop tard.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Merci.

2455

Sur la perte d'usages, évidemment les autres plans d'eau qui font partie du même bassin ont un impact important, mais est-ce qu'en parlant de perte d'usages, est-ce que vous croyez que certains usages pourraient être reconduits sur le lac Saint-Charles?

2460

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2465

Bon regardez, il y a des choses un peu paradoxales. Vous êtes riverain de la rivière Saint-Charles, vous pouvez mettre un canot à l'eau, vous pouvez pas vous baigner mais vous pouvez mettre un canot à l'eau. Vous pouvez pas aller sur le lac Saint-Charles, seulement sur la rivière. Vous êtes riverain du lac Saint-Charles, vous pouvez mettre un canot sur le lac, vous pouvez pas vous baigner, vous pouvez pas aller.

2470

Vous allez au lac Beauport, vous pouvez faire du sea-doo, du canot à moteur, vous pouvez vous baigner, vous pouvez tout faire, mais ça c'est aussi un plan d'eau qui tombe dans la rivière Saint-Charles où est pompée l'eau.

2475

Nous, notre propos, c'est pas de dire ramenons des embarcations moteurs sur le lac Saint-Charles, c'est absolument pas ça notre propos, de toute façon c'est pas nécessairement un plan d'eau qui s'y prêterait à faire de la baignade ou des choses comme ça. Notre propos est pas là.

C'est tout simplement, c'est l'aberration de voir que la prise d'eau qui se situe sur un bassin, il y a toutes sortes d'usages qui sont permis et d'autres qui ne le sont pas.

2480

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2485

Donc en parlant de perte d'usages, l'intention est pas de recommander le retour de certains usages sur le lac, mais de mentionner l'incohérence avec les autres plans d'eau du bassin, c'est ça?

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2490

De faire le ménage, c'est de faire le ménage au niveau des usages qui sont conciliables, du canot c'est conciliable, il y a pas de problème; la baignade, dans la mesure où il y a une capacité d'épuration, il y a pas de problème. Mais il y a d'autres choses qui sont aberrantes.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2495

Vous avez mentionné tout à l'heure que la Ville de Québec n'a pas les outils pour mesurer les quantités d'eau prélevables sans dommage pour l'écosystème; c'est bien ce que vous avez dit?

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2500 C'est ce qu'on laisse entendre, oui!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2505 Alors j'essaie de réconcilier ça avec votre affirmation un peu plus bas, où vous parlez de prélevement excessif d'eau de surface; est-ce que vous l'avez mesuré ou pas?

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2510 Ah écoutez, on est une association de bénévoles; on se sert, nous, des études qui existent, on observe les phénomènes sur le terrain et on fait des liens, on fait des hypothèses.

C'est sûr qu'il manque des études sur ces questions-là. Ce qu'on observe, c'est que les étiages sont drôlement plus prononcés, de plus en plus prononcés. On pense que l'eau ruisselle beaucoup plus vite et dans le fond, les crues le printemps sont beaucoup plus importantes et les milieux s'assèchent plus rapidement.

2515 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Quand vous dites prélevement excessif, est-ce qu'il y a des experts qui ont dit que c'était excessif? Ou si c'est vous qui pensez?

2520 **PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:**

2525 Bon, au niveau de la rivière Saint-Charles, c'est que la demande a augmenté, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus de villes qui s'approvisionnent de cette eau-là et on observe que la rivière Saint-Charles est à sec l'été, là, il faut la voir, c'est un lit asséché.

D'ailleurs, on parle de plus en plus de faire un débit réservé sur ce plan d'eau là.

2530 La question qu'on se pose, est-ce que la Ville de Québec dispose d'une analyse, d'une véritable analyse de la gestion du bassin complet pour savoir c'est quoi les quantités d'eau qui passent, jusqu'où on est capable d'en prendre sans détériorer les écosystèmes qui vivent sur ces plans d'eau là et sur cette rivière-là.

2535 Si c'est rien que de l'eau, il y a pas de problème, mais c'est les écosystèmes qui en dépendent.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2540 Alors quand vous parlez de prélevement excessif, c'est à partir de votre perception du symptôme de l'étiage de la rivière au cours de l'été?

PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:

2545 Exactement; cet été, on a observé des très bas niveaux sur le lac Saint-Charles, ce qui a amené des "bloum" d'algues, des profusions d'algues et végétation dans les fonds de baies parce que le niveau d'eau était très très bas, et là l'eau se réchauffant, on a eu une sécheresse aussi, les riverains au lac Saint-Charles s'inquiètent de l'état du lac par ces phénomènes-là.

2550 Mais nous, on les associe à une question de marnage, le marnage est de plus en plus important parce que l'été, on a besoin d'eau à la ville de Québec et dans les municipalités environnantes. Donc on n'a pas de débit réservé ou de niveau, là où on arrête d'en pomper.

PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:

2555 Ça va être bref parce que mon collègue vient de poser la question que je m'apprêtais à vous poser, et dans le fond, vous, ce que vous dites, c'est que comme l'usine de Québec est très performante, bien, on se dit, bon c'est pas grave pour la santé et on délaisse la qualité même du réservoir comme plan d'eau. C'est l'essentiel de votre message?

2560 **PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:**

2565 Bien, c'est comme écosystème, c'est-à-dire que quand on joue avec l'étiage, on prélève au besoin, le niveau d'eau descend, bien, les marécages dans le haut du lac, les marais du nord s'assèchent; c'est une dégradation du milieu à ce niveau-là.

Si on avait cette préoccupation-là, bien, on gèrerait le lac autrement. Nous, c'est notre point de vue.

2570 **PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:**

2575 Je vais vous demander cependant un détail à partir du graphique que vous nous avez mis ici. Bon, on voit très bien, les golfs, on peut identifier où il sont situés, mais est-ce que je vois bien qu'en plus il y a, tout près du lac, des sites d'enfouissement sanitaire et des cimetières automobiles?

Dans le cas des sites d'enfouissement sanitaire, est-ce que ce sont des sites récents avec membrane ou s'ils sont là depuis très longtemps?

2580 **PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:**

2585 Dans l'immense sablière au lac Saint-Charles, c'est des sites fermés actuellement mais ils ont été longtemps des dépotoirs de la belle époque, là, où on enfouissait ça à volonté. Quand j'étais jeune, moi, j'ai vu passer tous les camions de vidanges à cet endroit et évidemment, c'était pas conforme à ce qu'on fait aujourd'hui, c'est bien évident. Et ça, c'est directement l'aquifère qui alimente la rivière Saint-Charles.

2590 Des cimetières d'autos, oui il y en a encore tout près de la rivière Jaune, de la rivière Saint-Charles, que ce soit Saint-Émile, que ce soit Notre-Dame-des-Laurentides, Charlesbourg, ça se voit à Charlebourg aussi. En fait, on en a même oublié, je vous avoue.

2595 Je vous dis c'est pas - et puis c'est une petite carte qui a un peu un petit côté naïf, mais si on faisait le compte sérieusement, puis on parlait des aquifères, on n'a pas parlé des aquifères, mais on n'en sait rien des aquifères dans la région, comment, est-ce qu'il y a de la contamination.

2600 Parce que quand il y a des étiages, il faut pas oublier que c'est les nappes d'eau qui alimentent les petits ruisseaux, les rivières; et s'il y a un niveau de contamination, bien, ça se ramasse dans la rivière.

2605 Nous, on pense que ce bassin-là, ça devrait avoir un statut particulier, la réserve d'eau. Si on avait à faire une réserve d'eau aujourd'hui, on interdirait à peu près tout, tous les usages, tout le développement et tout. Mais là, c'est une réserve d'eau mais on laisse aller les municipalités en fonction de leurs intérêts.

2610 Donc il faut que le critère eau revienne, là, au cœur de la réglementation. Il faut que, à chaque fois qu'on regarde un nouveau règlement, on se dit, quel impact que ça a sur l'écoulement et la qualité de l'eau.

2615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2620 Alors madame, monsieur, merci pour votre mémoire. On va vous souhaiter bonne chance dans la poursuite du dossier, on sent que c'est un dossier qui est à long terme mais qui est fort important et pour vous et pour, je pense, l'alimentation en eau de la population.

2625 **PAR M. FRANÇOIS MORNEAU:**

Si vous me permettez, c'est que nous, dans les prochains mois, on veut faire un forum avec tous les intervenants, on veut lancer - notre préoccupation est telle que là on veut faire un forum pour justement réunir tous les intervenants pour faire consensus sur le problème.

2630 On pense que les municipalités le font pas nécessairement consciemment, les choses qu'elles font, là, mais on veut les sensibiliser, monter un plan d'action soit pour réviser la réglementation mais aussi pour que ces gens-là se parlent.

2635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là comme ailleurs, les gens pensent que l'eau, c'est acquis, ça va tout seul; et là, vous commencez à avoir des problèmes structurels inhérents à la ressource et à sa limite.

Bonne chance à vous, merci bien.

La procédure prévoit qu'à ce moment ici, s'il y a un droit de rectification, s'il y a quelque chose qui a été dit qui est pas conforme aux faits alors si - non ça va.

2635

Alors merci beaucoup, on se retrouve à dix-neuf heures trente (19 h 30); ce soir il y a six (6) mémoires d'attendus, Fédération québécoise de la faune, Fédération de la faune du Québec, monsieur Bernard Harvey, le Conseil central Québec-Chaudière, les Amis de la terre et monsieur Benoit Massicotte.

2640

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 NOVEMBRE 1999

2645

À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

2650

2655

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2660

2665

2670

FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle.